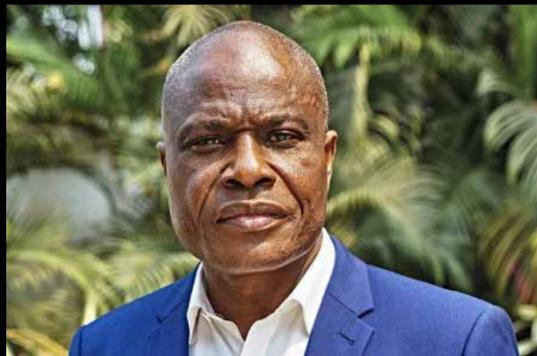


# Cette campagne Elle fait tant peur



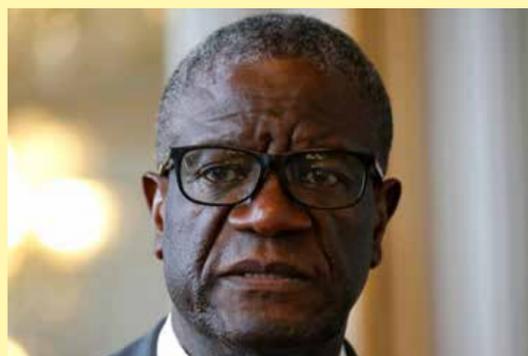
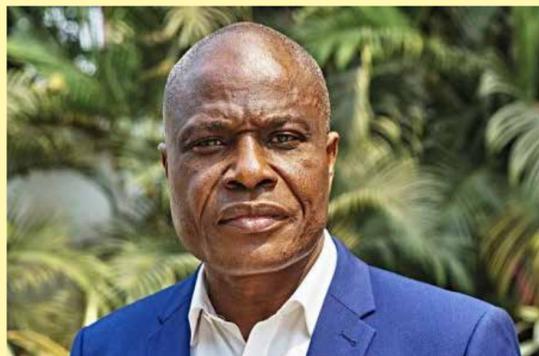
Disposer de 69.000 \$US et payer sa caution sur un compte du Trésor public est certainement plus facile quand une personne veut se faire plaisir. Connaître et recruter des agents de campagne dans les principaux coins du pays, mobiliser au moins 10 millions de \$US nécessaires pour réaliser des panneaux publicitaires géants, les implanter dans le pays, produire des millions de visuels, affiches et tracts, payer des heures de passages dans les médias, organiser des meetings à travers le pays, payer les déplacements des gens voire des foules, les accueillir, les nourrir, est une autre chose. DR.



# La campagne Elle fait tant peur

**I**ls se tous lancés. Tous. À vingt-six. Beaucoup certainement les plus visibles ou les plus assis matériellement - avaient misé sur une invalidation à la Cour Constitutionnelle voire dès la Centrale Électorale Nationale Indépendante dans l'examen de leurs dossiers. Ce qui les aurait enchantés en leur donnant cette parole qui paie si bien face aux médias, la parole de victimisation. Se sont-ils laissés piéger ? En tout cas, tous ont eu le boulevard incroyablement ouvert

**L'INFRA-HUMAIN.** Sauf que ce n'est pas une campagne des Communales qui permettrait de faire du porte-à-porte, ni des Législatives provinciales plus faciles ou nationales passables si le candidat postule dans une ville ou, mieux, dans la capitale et dans un espace urbain plus réduit géographiquement. La présidentielle, elle, se déroule sur le territoire national, celui du pays, la République Démocratique du Congo aux dimensions d'un Continent. Avec ses 2.345.410 km<sup>2</sup>, le pays est, au plan de son espace territorial, le deuxième plus grand pays du Continent après l'Algérie ; il se positionne en l'espèce à la onzième place au monde ; il est trente-trois fois plus grand que le Benelux ; quatre fois plus que la France ; quatre-vingt fois plus grand que la Belgique ; juste inférieure au quart de la superficie des États-Unis d'Amérique. Mieux, un pays où il n'y a ni route, ni compagnie aérienne avec des avions de ligne qui permettrait la mobilité. Comment, dans cet infrahumain, se déplacer à travers le pays et battre campagne ? Disposer de 69.000 \$US et payer sa caution sur un



De vingt-six candidats, certains pourraient se fondre dans un/des regroupement/s. DR.

compte du Trésor public voire de 200.000 \$US est certainement plus facile quand une personne veut se faire plaisir. Connaître et recruter des agents de campagne dans les principaux coins du pays, mobiliser au moins 10 millions de \$US nécessaires pour réaliser des panneaux publicitaires géants, les implanter dans le pays, produire des millions de visuels, affiches et tracts, payer des heures de passages

dans les médias, organiser des meetings à travers le pays, payer les déplacements des gens voire des foules, les accueillir, les nourrir, tout cela dans un pays où toute manifestation publique est payante est une autre chose. Est-ce ce qui explique les rassemblements ininterrompus de ces derniers jours au 10, avenue des Orangers, Commune de la Gombe, à Kinshasa, la résidence du Pasteur

Me Théodore Ngoy ou celui de Pretoria, en Afrique du Sud où se réunissaient des délégués du « Groupe de Lubumbashi », à savoir Moïse Katumbi Chapwe, Augustin Matata Ponyo Mapon, Delly Sesanga Hipungu Dja Kaseng auquel s'est joint le médecin Prix Nobel de la Paix 2018 Denis Mukwege qui vient de créer une nouvelle coalition en remplacement de Lamuka. S'il est vrai que faire un dépôt

de 69.000 \$US sur un compte bancaire est plus facile, tout indique qu'hormis un petit nombre de personnes, un plus grand nombre de ces candidats est composé de plaisantins qui ne peuvent avoir mis en place une machine de guerre à penser une stratégie ou à se déployer et à mobiliser sur le terrain ou en mesure de penser à une machine de guerre que requiert une campagne électorale.

**LE MAL AURA ÉTÉ FAIT.** Face à cette implacable évidence, la peur au ventre, ils passent des coups de fil à qui peut répondre, recherchent un regroupement quelconque, inventent ou ressuscitent des cadres de concertation sur le modèle de Genève dans le but de rassembler des forces, de négocier « le Je te tiens, tu me tiens par la barbichette » sans être sûr du résultat.

Ce qui est bien, tout compte fait, est que le pays qui a été contraint à la démocratie qui fait tant désordre, avec mille partis politiques, dix mille églises, vingt mille ONG, etc., ait permis à ces vingt-six candidats Président de se présenter aux Congolais, d'avoir la possibilité de prononcer quelques mots souvent invraisemblables ou incompréhensibles.

Qui s'en plaindrait ? Ce ne sont certainement pas ces Grandes Puissances qui dirigent le monde, qui ont conçu, créé et exécutent ce cafouillis. Les Grandes Puissances ne seraient pas prêtes à se plaindre ni aujourd'hui, ni dans les vingt prochaines années. Elles le feraient peut-être après que le monde se sera transformé dès lors que l'on sait que c'est seulement maintenant que des «excuses» commencent à venir après la colonisation ou l'esclavage. Sauf que le mal aura été fait.

D. DADEI ■

# La campagne Son meeting de lancement



**L**e Président de la République Candidat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a lancé sa campagne électorale dimanche 19 novembre 2023 dans la Capitale dans un stade noir de monde. Au lendemain de ce meeting, le Président Candidat à sa propre succession au Palais de la Nation entame dès lundi 20 novembre l'arrière-pays. Le tour des provinces et des circonscriptions électorales débutera à l'Ouest du pays, par la ville de Muanda, dans le Kongo Central, à l'embouchure du fleuve Congo d'où il remontera vers Kinshasa avec des arrêts-meetings

populaires dans les villes de Boma, Matadi, etc. Le Président Candidat se rendra ensuite dans l'espace Grand Katanga, dans le Haut Katanga et le Lualaba notamment. Puis ce sera le tour de l'espace Grande Orientale. L'espace Grand Bandundu que l'alors Candidat Président n'avait pas visité lors de la campagne électorale de 2018, ni ne s'est rendu tout au long de son pendant et qui l'attend avec impatience notamment à Kikwit, Masimanimba, Bulungu, Kenge, le Président Candidat s'y rendra mi-décembre. Le 19 novembre 2023, au Stade des Martyrs à Kinshasa, ce fut le carton plein à ce



premier meeting de campagne électorale organisé par la plus grande plate-forme politique du pays, l'Union Sacrée de la Nation qui compte en son sein des centaines de partis politiques, des regroupements politiques, des mouvements associatifs, des personnalités politiques, animée par un presidium formé des présidents des deux Chambres, Christophe Mboso Nkondia Mpwanaga de l'Assemblée Nationale et Modeste Bahati Lukwebo du Sénat, du Premier ministre, Chef du Gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, des Vice-premiers ministres à la Défense Jean-Pierre

Bemba Gombo et à l'Economie Vital Kamerhe Lwa-Kanyingini Nkingi et du Secrétaire Général du parti présidentiel UDPS, Augustin Kabuya Tshilumba Mwana Bute. Le 19 novembre, le Stade des Martyrs avait été pris d'assaut dès les petites heures de la matinée par une foule immense. Signe d'un excellent début de campagne. Ce qu'on retiendra du discours du Président Candidat, c'est l'éloge fait à un bilan reconnu qui va permettre aux électeurs congolais de tourner définitivement le dos aux «candidats de l'étranger», fabriqués dans les chancelleries occidentales.

D. DADEI ■

# Il fait part de son émotion lors du dernier discours de son quinquennat

**M**ardi 14 novembre 2023 restera un moment historique dans les annales du Congo. C'est ce jour que le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a prononcé le dernier discours annuel de son quinquennat sur l'état de la nation devant le Congrès, les deux Chambres parlementaires réunies. La Constitution de la République datée de 18 février 2006, est explicite en son article 77 : «Le Président de la République adresse des messages à la Nation. Il communique avec les Chambres du Parlement par des messages qu'il lit ou fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat. Il prononce, une fois l'an, devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès, un discours sur l'état de la Nation».

Ce fut donc le cinquième et dernier discours de son premier mandat alors que le Gouvernement venait de réunir le vendredi 10 novembre son dernier conseil des ministres et que pays était à la veille de la campagne électorale pour les législatives nationales, provinciales, les communales mais surtout pour la présidentielle annoncée pour le 19 novembre. On comprend «l'émotion» dont le Président de la République fut montre devant les députés et les sénateurs, devant la classe politique, les diplomates ayant pris d'assaut les allées du Palais du Peuple, devant les Congolais qui le suivaient en direct sur des radios et des chaînes de télévision.

« Aujourd'hui, c'est avec une émotion toute particulière que je m'acquitte de nouveau de ce devoir constitutionnel et républicain, tout en gardant à l'esprit la juste mesure de ce moment historique pour la Nation congolaise. Émotion, puisqu'il s'agit du dernier exercice de cette nature pour cette législature et pour mon premier quinquennat qui arrivent à terme. En effet cette cérémonie solennelle nous donne l'occasion, d'une part, de passer en revue et de rendre compte des grands faits, défis et enjeux qui ont jalonné la marche de notre Nation ; et d'autre part, de présenter les réponses apportées par les pouvoirs publics en vue d'y faire face », avait-il déclaré dès l'entame de son discours.

Quelles « réponses » que les pouvoirs publics avaient apportées aux questions que les Congolaises et les Congolais se sont posés tout au long de ce quinquennat? C'est ce que les Congolaises et les Congolais attendaient précisément de ce discours et c'est à cela qu'était dédié cet « état de la Nation » pour un homme qui concouraient à un second mandat ?



Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo le mardi 14 novembre 2023 au Palais du Peuple lors du dernier discours sur l'état de la Nation du quinquennat. DR.

À quel stade avait-il trouvé le pays et à quel niveau, il l'avait apporté ? En passant en revue, dans son discours, les principales réalisations de son mandat, il avait choisi de ne pas botter en touche.

**Défense nationale.** « Il est temps pour notre pays de prendre pleinement son destin en main en devenant le principal acteur de sa propre sécurité et de sa propre stabilité », a-t-il déclaré. Une réalisation.

**Économie.** « Notre taux de croissance a grimpé de 1,7 % en 2020 à 6,2 % cette année, une preuve de la résilience et de la détermination congolaises face à l'adversité mondiale », explique-t-il.

**Justice.** « J'ai signé le 15 août dernier, une trentaine d'ordonnances d'organisation judiciaire afin d'insuffler

une nouvelle énergie dans la gouvernance de la justice, suivant mon engagement de placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est donc interpellé, dans son management, pour la gestion orthodoxe des ressources humaines en déployant équitablement les effectifs dans différents ressorts».

**Éducation et Santé.** La gratuité de l'enseignement, qui est un «grand succès», le budget de l'éducation ayant passé de 9,1 % de 2021 à 2022 et de 23,9 % de l'année 2022 à 2023.

« Le salaire moyen d'un enseignant est passé de 159.662,67 à 408.689,67 CDF ».

**Liberté de la presse.** « En l'espace de quatre ans, nous avons gagné 30 places dans le baromètre mondial de la liberté de la presse de Repor-

ters Sans Frontières, RSF», note-t-il. Puis, la grande interpellation : « Nous avons le choix entre repartir à zéro ou consolider les acquis de cet élan progressif en avançant main dans la main, avec une vision claire et un but commun, vers un avenir où chaque Congolais aura la possibilité de prospérer ». Ci-après en intégralité. Uniquement Le Soft International.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ; Honorable Président du Sénat ; Honorables Députés nationaux et Sénateurs ; Distingués invités ; Mesdames et messieurs ; Mes très chers compatriotes, Il y a de cela cinq ans, le Peuple congolais me faisait le privilège de présider à la destinée de notre chère Répu-

blique, à travers ses suffrages exprimés, à l'occasion de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018. C'est fort de cette qualité que je prononçais, le 13 décembre 2019, devant cette auguste Assemblée mon premier discours sur l'état de la Nation.

Aujourd'hui, c'est avec une émotion toute particulière que je m'acquitte de nouveau de ce devoir constitutionnel et républicain, tout en gardant à l'esprit la juste mesure de ce moment historique pour la Nation congolaise.

Émotion, puisqu'il s'agit du dernier exercice de cette nature pour cette législature et pour mon premier quinquennat qui arrivent à terme.

En effet cette cérémonie solennelle nous donne l'occasion, d'une part, de passer en revue et de rendre compte des grands faits, défis et enjeux qui ont jalonné la marche de notre Nation ; et d'autre part, de présenter les réponses apportées par les pouvoirs publics en vue d'y faire face.

Mes très chers compatriotes, Avant d'entrer dans le vif de cette allocution hybride, puisque à la fois rétrospective et prospective, permettez-moi de saluer la mémoire de nos compatriotes, filles et fils de notre mère-patrie tombés, pour les uns, les armes à la main en s'évertuant à sauvegarder notre intégrité ; et pour les autres, fauchés par les affres de la guerre, la violence, les maladies et divers événements naturels. Ces Congolaises et Congolais disparus, étaient transcendés, tout autant que nous, par la même ferveur ainsi que par la même hargne pour la préservation des valeurs incarnées par notre Nation et consacrées dans notre hymne national.

En mémoire de ces dignes filles et fils, je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer un moment de recueillement. Je vous remercie.

Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Il me revient, tout d'abord, de vous exprimer toute ma gratitude et la reconnaissance de toute la République pour l'assiduité avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos missions principales à savoir, la production législative et le contrôle parlementaire.

S'agissant de votre prérogative de légiférer, cette dernière a permis de doter notre pays, de cadres normatifs essentiels à la marche de la Nation.

Dans un contexte dominé depuis près de deux années par l'agression barbare de notre pays perpétrée par le Rwanda et ses supplétifs terroristes du M23, je salue votre engagement patriotique remarquable matérialisé par les autorisations successives et responsables de prorogation de l'état de siège. Ces autorisations ont permis au Gouvernement de poursuivre et d'intensifier les

(suite en page 5).

# Il rend hommage à la First Lady pour la loi sur les violences sexuelles

(suite de la page 4).

actions en vue de la pacification des Provinces de l'Ituri et du Nord Kivu. Aussi, je remercie les deux bureaux de nos chambres législatives pour leur action managériale.

S'agissant du contrôle parlementaire exercé sur le Gouvernement, les Entreprises publiques, les entreprises du Portefeuille de l'État, les Services et Établissements Publics, vous avez, en jouant votre partition, contribué à consolider, l'élan de la bonne gestion de la chose publique. Les nombreuses recommandations que vous avez adressées au Gouvernement, et la disponibilité de ce dernier à y répondre promptement ou autant que possible, constituent l'une des manifestations tangibles de cette collaboration interinstitutionnelle.

À travers l'exercice de vos missions précitées je mesure l'étendue de votre engagement pour ce pays. C'est ce «Congo de tous, Congo pour tous», dont nous partageons la passion et l'ambition, qui nous réunit vous et moi, mandataires du peuple.

Je ne saurais toutefois clore ce propos vous concernant, sans mentionner spécifiquement la détermination dont vous avez fait montre à m'accompagner dans mon engagement solennel ; celui de consolider notre jeune et fragile démocratie, par l'organisation des scrutins électoraux dans le strict respect des échéances constitutionnelles. Pour ce faire, vous avez, au cours de cette législature, doté notre pays de toutes les lois essentielles à l'organisation des élections tant attendues par notre Peuple notamment, la Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la réforme de la Loi électorale ainsi que la Loi sur la répartition des sièges. Pour cet engagement soutenu, vous pouvez vous estimer heureux et fiers d'avoir été au service de la Nation.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ; Honorable Président du Sénat ; Honorables Députés nationaux et Sénateurs ; Mes très chers compatriotes,

Comme je l'ai précisé en liminaire de mon propos, la situation sécuritaire de notre pays est caractérisée par l'occupation d'une partie des territoires de Rutshuru, de Nyiragongo et de Masisi.

Cette agression a déjà coûté la vie à bon nombre de nos compatriotes, lâchement massacrés à Kishishe, Kizimba, Bambu, Bukombo, Tongo, Kalake, et mis en errance plus de 2400000 déplacés internes dont 1.600.000, autour de la ville de Goma. En outre, ces actes criminels perpétrés par la coalition RDF-M23 ont occasionné la destruction de nombreuses infrastructures sanitaires, scolaires, religieuses dans la zone occupée ainsi que la dévastation du Parc National des Virunga, patrimoine mondial



L'«infatigable Distinguée First Lady, Denise Nyakeru Tshisekedi» au Palais du Peuple lors du dernier discours sur l'état de la Nation du quinquennat. Elle a porté la Loi sur la protection et la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits. DR.

de l'Humanité. À cette guerre injustement imposée au peuple congolais s'ajoute l'activisme des forces négatives ainsi que d'autres groupes terroristes locaux et étrangers. On peut notamment relever l'activisme accru des terroristes ADF qui, au moyen du djihad, poursuivent l'ambition saugrenue d'implanter un califat islamique dans le Territoire de Beni et dans le sud de la Province de l'Ituri. Il y a également lieu de citer le groupe armé « Red Tabara » et certains groupes armés locaux, particulièrement dans les Provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika, qui n'ont fait qu'exacerber l'insécurité et compromettre la cohabitation pacifique de nos

populations. Face à ce tableau sombre et préoccupant, je voudrais rassurer les compatriotes vivant dans ces Provinces de la prise, par le Gouvernement, de mesures idoines et appropriées pour répondre avec fermeté à ces fléaux. Parmi ces mesures, il convient de signaler, l'adoption par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique de Défense, de l'Ordonnance-Loi n° 22/019 du 28 juillet 2022 portant Programmation Militaire 2022-2025 et la Loi n° 23/014 du 22 mai 2023 qui institue la Réserve Armée de la Défense. Cette grande réforme qui manquait à notre pays depuis des décennies, est destinée à structurer, mieux à systématiser et stabi-

liser la capacité de riposte et de dissuasion de nos Forces de défense, sur le moyen et le long terme. Elle poursuit également l'ambition d'accélérer l'augmentation des capacités dissuasives de notre appareil de défense. Dans cet élan poursuivi par le Gouvernement, des efforts considérables ont été menés en vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des militaires et de leurs dépendants. Il s'agit, entre autres, de :  
 ► l'indexation du barème de rémunération des militaires sur un Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) constamment adapté au coût réel de la vie ;  
 ► la finalisation du projet portant mise en place d'une assu-

rance-maladie, d'une assurance-invalidité permanente ainsi que d'une assurance-obèques ;  
 ► le lancement du programme de construction des casernes militaires ;  
 ► la poursuite des audits et contrôles des ressources humaines, financières et logistiques dans toutes les structures de Défense pour une gestion efficiente et efficace. Par ailleurs, la transhumance armée des Mbororo dans le Haut et le Bas-Uélé, l'afflux des réfugiés résultant de différentes crises politiques mal gérées dans certains pays voisins, ainsi que la criminalité transnationale et le trafic illicite des minerais sont autant de facteurs d'insécurité à la base des malheurs de nos concitoyens. Toujours dans le volet sécuritaire, la Province de Maï-Ndombe connaît depuis le mois d'août 2022, dans le territoire de Kwamouth, une insécurité née de divergences basées sur les redevances foncières et qui s'est progressivement mué en un conflit intercommunautaire ; conflit, qui a aujourd'hui tendance à s'étendre malheureusement, à d'autres entités de l'espace Grand Bandundu. La Province de la Tshopo a enregistré, elle aussi, des cas de tueries intercommunautaires dont les raisons sont, à première vue, similaires à celles rencontrées dans le Maï-Ndombe. Comme pour le Maï-Ndombe et la Tshopo, il s'observe depuis cinq jours dans le Haut-Lomami, plus précisément dans le territoire de Malemba Nkulu, une escalade de violence déplorable et très inquiétante pouvant potentiellement déboucher sur l'éclosion d'un conflit du même type que celui précédemment cité. J'en appelle aux pouvoirs publics de mettre tout en œuvre pour favoriser avec l'urgence la plus absolue, un retour au calme.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ; Honorable Président du Sénat ; Honorables Députés nationaux et Sénateurs ; Mes très chers compatriotes, Nonobstant les nombreuses initiatives, notamment diplomatiques, engagées et mises en œuvre afin de favoriser un retour de la paix dans les zones en proie à une instabilité ; le caractère tristement durable de cette situation, de même que la résilience des forces négatives et des groupes terroristes actifs dans la Province de l'Ituri et du Nord Kivu, m'obligeaient à recourir aux mesures exceptionnelles consacrées par la Constitution pour y faire face. C'est donc en activant les dispositions pertinentes des articles 85, 144 et 145 de la Constitution que j'ai, par l'Ordonnance n° 21/015 du 3 mai 2021, proclamé l'état de siège dans les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Ce régime d'exception a permis l'amélioration de la situa-

(suite en page 6).

# Il passe en revue les réalisations de son premier mandat à la tête du pays

(suite de la page 5).

tion sécuritaire dans certaines zones des deux provinces concernées. Notamment, la réduction de la fraude minière et douanière transfrontalières qui alimente ces conflits, la réduction des tensions intercommunautaires ainsi que la stabilité de l'administration à travers le rétablissement de l'autorité de l'État.

De manière spécifique, il est important que le peuple congolais sache que l'État de siège a permis, non seulement de démasquer mais aussi de démanteler les réseaux criminels et mafieux constitués par les ennemis de la République dans le trafic illicite de nos ressources. Au rang des pourvoyeurs de ces réseaux, figure principalement certains États voisins, dont le commerce et l'industrie sont manifestement soutenus par les ressources issues du pillage de notre pays. Une autre retombée de l'état de siège est la limitation du coulage des recettes et des fraudes institutionnalisées qui ont élu domicile depuis des décennies dans cette partie du territoire national à la faveur de l'insécurité qui y règne. Ainsi, en tenant compte des résultats précités et au regard des conclusions de la Table Ronde au cours de laquelle une évaluation responsable a été faite, un dispositif transitoire d'assouplissement déjà décidé, est en cours d'exécution dans le souci de concilier les impératifs sécuritaires et le respect des libertés publiques de nos concitoyens.

C'est aussi dans ce contexte, qu'un cadre de partenariat avec certains pays de la sous-région et partageant les mêmes menaces que nous, a été mis en place en vue d'une mutualisation des efforts. Ce partenariat consacre une collaboration dans le domaine du renseignement ainsi que sur le plan des opérations. C'est le cas notamment des opérations conjointes menées par les FARDC et les Forces de défense du peuple ougandais, UPDF contre les terroristes ADF ; et de celles associant les FARDC et les Forces armées du Burundi, dans l'annihilation des rebelles Red Tabara.

S'agissant du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRC-S), je félicite les groupes armés qui ont déjà signé les actes d'engagement en réponse à mon appel dans le cadre du Processus de Nairobi et leur demande de s'exécuter en se rendant dans les sites de cantonnement. J'invite les autres, qui continuent à tergiverser à leur emboîter le pas. C'est de cette manière qu'ils pourront contribuer significativement à la pacification et au développement des Provinces en proie à l'insécurité.

À ce propos, j'ai instruit le Gouvernement de disponibiliser les fonds pour le démarrage des segments Désarmement et Démobilisation à la disposition de la Coordination

Nationale du P-DDRC-S qui vient d'être redynamisée par la désignation de nouveaux animateurs.

Toujours dans le cadre des efforts de pacification, le Gouvernement offre sa collaboration à certaines forces internationales présentes sur notre territoire du fait de nos engagements internationaux. Pour certaines, il est question de discuter des mécanismes de leur retrait. C'est le cas de la Monusco et de la Force régionale de l'EAC; tandis que pour d'autres, il s'agit des modalités de leur déploiement. C'est le cas de la Communauté de Développement de l'Afrique australe, la SADC en sigle, à travers la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo, la SAMIDRC.

S'agissant particulièrement de la Monusco, après plus de deux décennies de présence sur notre territoire, il est temps pour notre pays de prendre pleinement son destin en main et de devenir le principal acteur de sa propre sécurité et de sa propre stabilité. Ainsi, l'engagement de retrait échelonné, responsable et durable de la Monusco annoncé depuis 2018 et dont le plan de transition a été adopté en 2021, doit être mis en œuvre.

Parallèlement à l'option de retrait des forces internationales présentes, le Gouvernement a relancé un processus de raffermissement des relations bilatérales et multilatérales avec un certain nombre de pays et d'organisations dans la sous-région et bien au-delà, pour soutenir les efforts de restructuration de notre appareil de sécurité et de défense. Les partenariats tissés dans ce cadre couvrent notamment, les domaines de la diplomatie militaire, de la formation et des opérations sur lesquelles je me suis étalé précédemment. Pour ce qui est de la diplomatie militaire, quasiment muette depuis la fin de la IIème République, j'ai décidé de procéder à sa réactivation à travers la création d'une trentaine de postes d'Attachés de Défense près les missions diplomatiques de notre pays, dont une vingtaine va connaître incessamment un début de déploiement.

En termes de formation, l'École de Guerre de Kinshasa rendue opérationnelle il y a trois ans, bénéficie aussi d'un partenariat de qualité et appartient désormais au réseau d'Écoles de Guerre Francophones. Sa montée en puissance contribue efficacement à la formation d'Officiers supérieurs capables d'assumer des fonctions de haut niveau.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ; Honorable Président du Sénat ; Honorables Députés nationaux et Sénateurs ; Mes très chers compatriotes, Notre Constitution fait de notre pays, en son article premier, un État de droit. Par l'évocation de cette disposition, je réitère mon attachement comme celui de

nombreux concitoyens ici présents et encore vivants, à la protection ainsi qu'à la pleine matérialisation de cet idéal. À ce propos, je saisis cette occasion pour rendre un hommage appuyé à ceux de nos compatriotes qui ont sacrifié leurs vies comme martyrs révélés ou héros dans l'ombre au nom de cet idéal, je rappelle, l'État de droit. En tant que première pierre du socle sur lequel sont posés les fondements de notre Nation, l'État de droit repose lui-même sur un autre pilier, tout aussi, premier placé dans la Devise de notre pays à savoir, la Justice. C'est dire que la meilleure garantie de l'État de droit est la construction d'un appareil judiciaire efficace. Un appareil, capable de concrétiser l'idéal de la soumission de tous, sans exception, au droit, suivant le principe de l'égalité de tous devant la loi. En effet, c'est la justice qui élève la Nation, dit-on.

Fort de ce postulat, dès le début de mon mandat, mon engagement d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de veiller à la bonne administration de la justice dans notre pays a été confronté à trois défis majeurs. Le premier défi était celui des moyens humains insuffisants pour assurer une couverture judiciaire satisfaisante du territoire national au regard des effectifs disponibles. Le second défi, était celui lié à l'extrême insuffisance de moyens financiers disponibles au vu de la modicité du budget alloué à l'administration de la justice. Le troisième défi, était celui relatif aux moyens matériels quasi inexistant faute d'infrastructures appropriées pour permettre, d'une part, à nos Magistrats de dire le droit dans les bonnes conditions ; et d'autre part, aux condamnés de purger les peines leurs infligées dans un cadre pénitencier propice et respectueux des droits humains.

À ces trois défis majeurs précités, s'ajoute la crise morale qui n'a pas épargné ce corps voulu élitiste. Face à ces défis des actions appropriées s'imposaient. Parmi ces actions, il y a lieu de compter en regard des défis susmentionnés :

- le recrutement sur concours de cinq mille nouveaux magistrats civils et militaires dont le premier groupe, nommé et formé, sera déployé dans quelques jours ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des Magistrats ;
- le renforcement de la discipline des magistrats par l'opérationnalisation des chambres provinciales et nationale de discipline ; et enfin,
- les réformes structurelles pour lutter contre l'impunité. L'objectif ultime poursuivi est l'amélioration de la qualité de l'administration de la justice comme service public ainsi que la restauration de la confiance entre le justicier et le justiciable. Car, il ne suffit pas que le droit soit dit, faut-il encore

que nous parvenions tous au constat suivant lequel le droit, alors le bon, a été dit.

Avec le recrutement réalisé, auquel s'ajoute la réhabilitation des magistrats maladroïtement révoqués ou démis de leurs fonctions dans l'inobservance de leurs droits ; le service public de la justice, dont l'offre était depuis plusieurs décennies en deçà de la moyenne universellement admise, celle voulant qu'il y ait 1 magistrat pour 33.000 personnes, s'est vue sensiblement améliorée.

Dans le même ordre d'idée, j'ai signé le 15 août dernier, une trentaine d'ordonnances d'organisation judiciaire afin d'insuffler une nouvelle énergie dans la gouvernance de la justice, suivant mon engagement de placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est donc interpellé, dans son management, pour la gestion orthodoxe des ressources humaines en déployant équitablement les effectifs dans différents ressorts. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, il sied de souligner qu'en s'assurant de la mise en œuvre de l'annexe 2 de la Loi organique portant statut des Magistrats relative au barème de leurs rémunérations, des efforts significatifs sont déployés afin que le traitement actuel qui a connu une amélioration, passe du simple au double dès le prochain exercice budgétaire.

Le Parlement devrait s'engager, à l'instar du Gouvernement, à doter le Pouvoir judiciaire des moyens de son action. J'en appelle aussi à une action concertée entre le gouvernement et le Conseil Supérieur de la magistrature afin de finaliser le projet de création de nouveaux tribunaux de Grande Instance destinés à rapprocher la justice des justiciables. Par ailleurs, en ce qui concerne la discipline des Magistrats, il sied de constater que les actes ou comportements de certains opérateurs judiciaires ont été constamment décriés par la population. Assez souvent interpellé en matière de garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics, j'en ai appelé à la rationalisation du fonctionnement de l'appareil judiciaire. Cette rationalisation a commandé au Conseil Supérieur de la Magistrature de veiller, notamment, à ce que désormais, ne soient retenus et proposés lors des mises en place que seuls les meilleurs Magistrats ; ceux, engagés à transformer l'image écornée de la justice et, par ricochet, à relever le défi de la restauration de la confiance du peuple en la justice. Il va de soi que les brebis galeuses devraient subir des sanctions exemplaires. Répondant à cet appel, le Conseil Supérieur de la Magistrature m'a proposé au cours du mois d'août 2023, une série de sanctions à l'encontre de plusieurs magistrats civils et

militaires. Certains ont été révoqués et d'autres démis de leurs grades et fonctions. Ces décisions ont touché les Magistrats de tous rangs confondus, civils et militaires, du siège comme du parquet, de l'ordre judiciaire comme administratif. Cependant, la sanction ne saurait être efficace si les Chambres de discipline peinent encore à fonctionner pleinement, faute de moyens. Mon engagement à l'amélioration de l'administration de la justice se matérialise également, à travers le programme de construction d'infrastructures pénitentiaires.

En effet, la surpopulation carcérale, la sous-alimentation sinon la malnutrition de nos compatriotes en détention, la vétusté et l'état de délabrement très avancé de nos établissements pénitentiaires hérités de la colonisation, sont une des grandes préoccupations du Gouvernement.

Dans le souci d'y donner une réponse durable, de nouvelles orientations ont été conçues pour assurer une bonne gestion des fonds destinés à l'alimentation. Il s'agit notamment de la détermination des autorités qui interviennent dans la chaîne de livraison et de réception des vivres, des non-vivres ainsi que des produits pharmaceutiques dans les différentes structures pénitentiaires.

À titre illustratif, à la Prison Centrale de Makala, onze pavillons sont en cours de réhabilitation. Onze autres nouvelles prisons seront construites dans les tous prochains jours, le dossier y relatif étant déjà bouclé. D'une capacité d'au moins 2 500 détenus, ces établissements pénitentiaires seront érigés dans les chefs-lieux d'anciennes Provinces, en majorité, sur financement du Gouvernement central pendant que deux d'entre eux le seront sur base d'un contrat de partenariat public-privé, suivant le modèle type des prisons modernes comprenant des espaces destinés à l'apprentissage des métiers et aux travaux des champs. C'est le cas des prisons des Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. À ce jour, deux prisons sont en cours de réalisation, à savoir, une nouvelle prison centrale à Maluku et à Sake au Nord Kivu.

Dans le chapitre de la gestion des contentieux en rapport à notre pays, je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement à travers le Ministère de la Justice, avec le concours de mon Cabinet, pour assurer un suivi satisfaisant de certains dossiers importants. Au titre des retombées positives, il y a lieu de citer l'arrêt de la Cour Internationale de Justice relatif à la condamnation de l'Ouganda au paiement échelonné sur cinq ans, de 325 millions de dollars américains au profit de la République Démocratique du Congo pour les activités armées dudit État

(suite en page 7).

# Il dénonce « les actes tant décriés de certains opérateurs judiciaires »

(suite de la page 6).

à Kisangani en l'an 2000. Ces mêmes efforts ont permis à l'État congolais de récupérer, en 2022, des actifs miniers et pétroliers ; et au Trésor Public, d'encaisser des fonds considérables, le tout pour une valeur globale estimée en milliards de dollars américains dans le cadre de négociations responsables entamées avec les groupes Ventora, Glencore et Tenke Fungurume Mining. Au chapitre de la lutte contre l'impunité, il convient de signaler également, du point de vue international, la signature d'un Mémoire d'entente avec le Procureur de la Cour Pénale Internationale. En outre, sous la supervision d'un compatriote qui nous fait l'honneur de siéger à la Commission du Droit International, CDI de l'ONU, notre équipe de plénipotentiaires a participé à la Conférence diplomatique sur l'adoption d'une convention internationale multilatérale sur la coopération judiciaire et les enquêtes en matière de crimes internationaux, qui s'est tenue à Ljubjana en Slovénie.

Par ailleurs, la mise en place d'une Task Force Justice internationale sous l'autorité du Ministère de la Justice vise à offrir à l'État un outil technique à son front judiciaire pour les actions engagées notamment contre ces criminels et agresseurs devant des instances internationales dont la Cour Pénale Internationale, la Cour Africaine des droits de l'homme et de peuple, la Cour de la Communauté d'Afrique de l'Est et bien d'autres. Ceci concrétise mon engagement diplomatique exprimé à travers la formule « Rien ne peut être décidé sur le Congo sans le Congo ». C'est dans cette logique que la République a apporté son soutien à plusieurs compatriotes qui ont concouru à certaines fonctions internationales, ce qui n'était plus possible depuis plusieurs décennies.

Au niveau national, je signale la promulgation, en septembre dernier, de deux Ordonnances-Loi, l'une modifiant et complétant le Code Pénal et l'autre modifiant et complétant le Code de Procédure Pénale, avec un accent particulier sur la question de la prévention et de la répression des violences basées sur le genre, sur le droit à un accompagnement psychosocial et sur la gratuité des frais de procédure désormais à charge du Trésor public.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale; Honorable Président du Sénat; Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes, Comme vous le savez, les droits de l'homme constituent une dimension sacro-sainte de l'État de droit. C'est pourquoi, des efforts significatifs ont été consentis pour honorer les engagements du pays en la matière, en dépit des nombreux défis auxquels il est confronté notamment dans les zones en



Le 14 novembre 2023, au Palais du Peuple, lors du dernier discours sur l'état de la Nation, de g., à dr., le PM Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, le Président de la Cour Constitutionnelle, le Procureur général de la Cour Constitutionnelle. DR.

conflit.

Au cours des derniers mois, un intérêt particulier a été accordé à la Justice Transitionnelle et réparatrice. À cet effet, les consultations nationales sur la Justice Transitionnelle ont pu se tenir dans 14 provinces et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation du Kasai Central a débuté ses travaux.

Dans le souci de lutter efficacement contre l'impunité et rompre définitivement ce sceau, le Gouvernement poursuit le plaidoyer visant notamment la création d'un Tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo chargé d'élucider les 617 incidents documentés dans le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Une réflexion est également engagée en vue de faciliter la création d'une cour pénale spéciale ou l'institution, au niveau national, de chambres mixtes au sein des juridictions ordinaires de l'ordre judiciaire comme alternative.

Aussi, une grande réforme a couronné notre engagement dans le cadre de l'implémentation de la justice transitionnelle, en général, et de la protection et la réparation des victimes, en particulier. En effet, depuis plus de trois décennies, à la suite des guerres d'agression dont notre pays a fait l'objet, des millions de compatriotes ont été victimes de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dont les cas les plus emblématiques sont les violences sexuelles, utilisées délibérément comme arme de guerre. Les vaillantes victimes survi-

vantes, délaissées et marginalisées, ne pouvaient prétendre à aucune réparation. Au contraire, elles se sont vu imposer le silence et contraintes à l'anonymat par crainte des représailles et ce, à la satisfaction des bourreaux, eux, assurés de l'impunité totale.

Face à ce tableau sombre, la Nation ne pouvait, ni ne devait rester indéfiniment impuissante. C'est pourquoi, en marge de mon combat sans répit contre l'impunité des auteurs de ces actes odieux, j'avais pris l'engagement d'assurer une protection aux millions de victimes à travers la mise en œuvre d'un programme de réparation qui permet leur relèvement, à la suite de la signature avec l'Organisation des Nations Unies de l'Addendum au Communiqué conjoint sur les violences sexuelles. Cet addendum me recommande, en ma qualité de champion de l'Union Africaine de la masculinité positive, la mise en place d'un dispositif juridique et institutionnel pour la réparation au profit des victimes.

Pour donner effet à cet engagement, j'ai promulgué la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 portant principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Il s'agit d'un cadre normatif historique dédié à la protection des victimes, dont le processus de mise en place a connu l'accompagnement d'une infatigable compatriote, porteuse de cette cause à la suite des recommandations issues de la Table Ronde qu'elle a organisée. J'ai

cité, la Distinguée Première Dame, Denise Nyakeru Tshisekedi. Dans la même perspective, un Fonds National de réparations pour les victimes, FONAREV, en sigle, a été créé, et placé sous la tutelle du Ministère des Droits humains. Il s'agit bien d'une réponse institutionnelle du Gouvernement à ce fléau. Ce Fonds dont j'ai signé l'Ordonnance portant nomination de ses animateurs est déjà opérationnel. Pour compléter ce dispositif institutionnel, j'ai récemment nommé les vingt-sept membres de la Commission Interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes, CIA-VAR. Placée sous mon autorité directe, cette Commission est un outil important dans l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes et politiques de réparation par le Fonds ainsi que des réformes sur la justice transitionnelle.

Le lancement officiel, sous mon autorité, le 2 août 2023, des commémorations du Génocide congolais pour des fins économiques GENOCOST en mémoire des millions de ces congolaises et congolais, victimes des actes de barbarie et de cruauté indescriptibles, a couronné cet engagement spécifique.

Pour être plus complet dans la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables, j'ai promulgué la Loi organique portant protection et promotion des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, ainsi que la Loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones. Des mécanismes institutionnels d'implémentation sont en cours d'installation afin de pro-

curer à cette catégorie de nos compatriotes de réelles opportunités pour leur intégration socioprofessionnelle.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale; Honorable Président du Sénat; Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes, Après la chute du monopartisme le 24 avril 1990, le processus de Décentralisation constitue aujourd'hui la grande réforme qui affecte sensiblement l'organisation territoriale et administrative de notre pays. À ce jour, la décentralisation est effectivement en cours; plusieurs étapes telles que prévues par le Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation ont été franchies avec succès et l'exercice démocratique est palpable dans toutes les Provinces. À ce propos, je voudrais saluer l'apport des autres corps constitués de la République engagés aux côtés du Gouvernement et renouveler, par la même occasion, notre ferme engagement de poursuivre tous ensemble et sans relâche le processus de Décentralisation en République Démocratique du Congo, car il y va de la bonne santé de notre démocratie et de notre développement national durable. En effet, l'effort politique est perceptible d'une part à travers la remise en place du ministère de la Décentralisation et des Réformes institutionnelles et, d'autre part à travers l'engagement d'organiser les élections municipales et locales durant l'actuel cycle électoral. Pour mieux concourir à sa

(suite en page 8).

# Face à l'adversité mondiale, il fait part de la détermination congolaise

(suite de la page 7).

mise en œuvre, ma stratégie est d'encourager la conclusion d'un partenariat entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers disponibles. Ce partenariat aura comme finalité l'aboutissement heureux du processus de mise en œuvre de la Décentralisation afin que la démocratie, la gouvernance et le développement local soient effectifs sur toute l'étendue du territoire national.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale; Honorable Président du Sénat; Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes,

Lors de mon investiture en janvier 2019, j'avais promis de faire de la presse, libre et responsable, le véritable 4ème Pouvoir de notre pays.

L'état des lieux de l'exercice de la liberté de presse, établi à mon investiture, révélait une grille de quatre défis majeurs auxquels s'affrontait mon engagement. Ces défis étaient les suivants :

- la Loi n° 22-002 du 22 juin 1996 présentait plusieurs faiblesses, essentiellement tirées de son caractère exagérément «répressif et incomplet», plus «liberticides» et inadaptée;
- l'inefficacité des instances de régulation et d'autorégulation à faire respecter la déontologie et l'éthique professionnelle ;
- l'absence d'un vrai statut de professionnel des médias capable de protéger la profession de l'intrusion des personnes sans qualité ;
- la pénalisation des délits de presse.

À ce jour, la situation de la liberté de la presse se porte de loin mieux qu'hier et je m'en rends personnellement compte, lorsque chaque année avec les journalistes, je participe à la célébration de la Journée internationale consacrée à la liberté de la presse.

En l'espace de quatre ans, nous avons gagné 30 places dans le baromètre mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières.

Tout est donc mis en œuvre pour consolider cette nouvelle dynamique afin de permettre, d'une part, d'opérer l'assainissement du secteur des médias ; et d'autre part, d'assurer la professionnalisation des journalistes.

Mon action politique dans ce domaine s'est essentiellement orientée vers deux objectifs, à savoir : (i) la réforme du cadre normatif et institutionnel de l'exercice de la liberté de presse, ainsi que (ii) la sécurité du journaliste.

Concernant le cadre normatif, la promulgation de l'Ordonnance-loi n° 23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités d'exercice de la liberté de presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo, s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de la majorité des

quatre-vingts recommandations formulées lors des Etats Généraux de la Communication et médias organisés en janvier 2022.

Vingt-sept ans plus tard, avec la promulgation de cette Ordonnance-loi, les bases d'un nouveau paysage médiatique ont été posées. Cette fondation favorise l'exercice d'une presse réellement libre, renforce la protection des journalistes et pose les fondements nécessaires au développement des médias viables et stables.

En outre, il prend en compte les exigences imposées par les nouvelles catégories des médias dont la presse en ligne, les médias associatifs, communautaires et confessionnels. Il définit et renforce le rôle de l'instance en charge de l'autorégulation. Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté, pour une première fois, d'un répertoire des médias répondant aux critères, notamment administratifs et techniques.

S'agissant de la réforme du cadre institutionnel, le Gouvernement a décidé d'appuyer l'organisation du Congrès extraordinaire de l'Union Nationale de la Presse du Congo, UNPC en sigle, pour la refondation de l'instance d'autorégulation. De plus, les travaux d'examen de l'avant-projet de texte sur le statut du journaliste œuvrant en République Démocratique du Congo sont en cours.

Toujours dans ce secteur, le Réseau National des Télécommunications par Satellites, en adéquation avec le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), qui sera divisé en deux établissements publics dont l'un en charge de la télédiffusion et l'autre en charge de l'exploitation publique satellitaire.

Pour ce qui est de la Radio-Télévision Nationale Congolaise, la RtnC en sigle, et de l'Agence Congolaise de Presse, l'ACP en sigle, le train de la modernisation de ces médias publics est effectivement en marche. Nous avons apprécié par exemple la qualité et la capacité avec lesquelles la RtnC a assuré la couverture médiatique mondiale des événements historiques que nous avons organisés, notamment l'arrivée du Pape François en janvier de cette année et les IXèmes Jeux de la Francophonie.

En ce qui concerne la sécurité des journalistes œuvrant en République Démocratique du Congo, je voudrais d'abord déplorer et condamner tous les cas d'atteinte à l'exercice de la liberté de la presse perpétrée sur le territoire national ces dernières années, particulièrement dans la partie Est de notre pays, à cause de la barbarie des ennemis de la paix. Ensuite, j'aimerais indiquer que le Gouvernement fournit des efforts considérables depuis cinq ans en associant les services de sécurité rattachés à la collaboration des organisations professionnelles, des journalistes professionnels et leurs assimilés ainsi que des

médias, pour garantir une meilleure sécurité aux professionnels des médias.

J'en appelle à plus de responsabilité et de professionnalisme des journalistes qui ont un rôle crucial à jouer en ce moment particulier de l'histoire de notre pays tant dans la couverture de la situation sécuritaire à l'Est de notre pays que dans celle de la campagne électorale et des prochaines élections.

Je ne saurais finir ce chapitre sans noter, avec satisfaction, les efforts constants qui augurent un nouvel horizon. Lentement mais sûrement, nous nous délivrons du diktat de ceux qui racontent le Congo sous le prisme de la guerre et de la violence pour la raconter nous-mêmes sous le prisme de la résilience et de la vitalité de notre jeunesse.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale; Honorable Président du Sénat; Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes,

En matière de gouvernance économique, vous conviendrez avec moi qu'autant que la politique, l'économie joue un rôle essentiel dans notre marche collective vers le développement et le bien-être.

D'entrée de jeu, laissez-moi vous rassurer que notre économie en 2023 se porte bien. Nous avons parcouru un chemin remarquable depuis 2020, surmontant les défis posés par la pandémie pour réaliser des taux de croissance économique qui nous inspirent confiance en l'avenir. Notre taux de croissance a grimpé de 1,7 % en 2020 à 6,2 %, chiffre estimé pour cette année, une preuve de la résilience et de la détermination congolaises face à l'adversité mondiale.

Le secteur primaire, en particulier le secteur minier, a été le moteur de cette croissance, avec une hausse significative de croissance de 22,6 % en 2022 et une croissance prévue solide pour 2023 de l'ordre de 11,7 %.

L'agriculture, y compris la foresterie, l'élevage, la chasse et la pêche, a également montré une croissance, avec une augmentation de 4,1 % contre 2,4 % l'année précédente. Ma détermination à matérialiser ma philosophie fondée sur la revanche du sol sur le sous-sol ne demeurera pas sans effet. L'implémentation du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation, CCP-PNAA, chargé de coordonner la formulation des orientations stratégiques du Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation, PNAA, d'une part ; et l'opérationnalisation du Fonds Social de la République Démocratique du Congo, restructuré, chargé de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre du Programme de Transformation de l'agriculture, PTA-RDC, d'autre part, permettront de mettre en valeur notre grand potentiel agricole comme alter-

native crédible à l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux local, national, régional et international. C'est dire que l'agriculture demeure l'un des piliers majeurs de l'action gouvernementale traduite dans le Plan National Stratégique de Développement, le PNSD en sigle.

Le secteur secondaire, intrinsèquement lié à notre richesse minérale, a montré une augmentation d'activité, soutenant nos ambitions de développement industriel. Les exportations de cobalt et de cuivre contribuent de manière significative aux revenus d'exportation et à la balance commerciale. Avec la demande sans cesse croissante de voitures électriques à l'échelle mondiale, les exportations de cobalt affichent une croissance exponentielle ces dernières années. Néanmoins, cette dépendance expose le pays aux fluctuations des cours internationaux des matières premières, ce qui a un impact significatif sur les finances publiques.

La projection de 6,2 % de croissance pour cette année 2023 est justement la résultante de la chute des cours du cobalt sur le marché mondial qui témoigne de la fragilité de notre économie essentiellement tributaire du secteur minier.

C'est ainsi que, conscient de cette réalité, je lançais en 2021, ma vision du déploiement d'une chaîne de valeur des matières premières stratégiques locales, matérialisées déjà par la signature d'un mémorandum d'entente avec les États-Unis d'Amérique pour la mise en place d'une usine de pré-curseurs de batteries en partenariat avec la Zambie.

Il y a aussi l'élaboration d'un Plan directeur d'industrialisation comprenant quatre composantes principales, à savoir : les infrastructures routières pour assurer l'interconnexion des 26 provinces, les infrastructures énergétiques, les chemins de fer et les Zones Economiques Spéciales, ZES en sigle, afin de procéder à la viabilisation de nos potentiels et permettre la diversification de l'économie congolaise.

La matérialisation des ZES a été rendue effective par l'inauguration de la première usine de production des carreaux et faïences «made in Congo» dans la zone économique de Maluku pour l'approvisionnement de la ville de Kinshasa et de ses environs. Cette ZES d'une superficie totale de 880 hectares compte, pour le moment, six entreprises agréées pour la production de divers biens ou encore de produits alimentaires.

L'objectif poursuivi par le gouvernement demeure celui de réduire la facture de l'importation et de promouvoir la production locale, ainsi que la création d'emplois.

Quant au secteur tertiaire, il montre des signes de récupération et de potentiel de diversification de notre économie. En effet, alors que les services ont pu être affectés négativement

par les restrictions dues à la pandémie mondiale en 2020, ils ont ensuite montré une reprise avec une croissance de 2,7 % en 2022 et une projection de 4,2 % en 2023. Les transports, les télécommunications et le commerce affichent une perspective meilleure : 3,1 %, 7,6 % et 3,5 % respectivement, venant de 2,7 %, 6,5 % et 2,7 % en 2022. Ce qui indique une amélioration constante et un potentiel de diversification de notre économie.

La mise en œuvre du PDL-145T, l'organisation des IXèmes Jeux de la Francophonie, la réhabilitation des voies et moyens de communication, expliquent cette propulsion des activités de commerce, de restauration ainsi que des services bancaires.

Néanmoins, nous sommes conscients des défis qui subsistent. L'inflation demeure élevée, avec un taux cumulé de 19,363 % cette année, et sa gestion reste une priorité pour assurer la stabilité économique et la prospérité de tous les Congolais. Des mesures ont été prises pour atténuer l'impact de cette inflation sur notre peuple, notamment par des interventions ciblées sur les prix des denrées essentielles et des politiques monétaires visant à stabiliser notre monnaie, le franc congolais.

Notre situation monétaire témoigne d'une amélioration avec une baisse de l'inflation projetée à 9,7 % à la fin de l'année, par rapport à 13,1 % en 2022. La stabilité du taux de change et l'augmentation de nos réserves de change, qui sont passées de 2,8 milliards de dollars américains en 2021 à plus de 4,5 milliards en 2022, renforcent notre position sur le marché mondial. Ils témoignent de notre capacité accrue à faire face aux chocs exogènes. Ces facteurs indiquent une certaine amélioration de la situation monétaire en 2023 par rapport à 2022, mais cela reste conditionné par les performances continues de l'économie, de la stabilité politique et sécuritaire, et des chocs économiques mondiaux qui pourraient affecter le pays. Sur le front des finances publiques, nous avons réalisé un équilibre entre les recettes et les dépenses, tout en gérant activement notre dette publique. Nos finances publiques reflètent une gestion prudente et stratégique. Les recettes de l'État ont atteint plus de vingt milliards de francs congolais, contre des dépenses d'un même volume. Nous avons veillé à ce que chaque franc dépensé serve à renforcer notre Nation, en soutenant l'éducation, la santé, et les infrastructures nécessaires à notre développement. L'émission de bons du Trésor a été un succès, reflétant la confiance des investisseurs dans la stabilité de notre économie.

Par ailleurs, le commerce extérieur a vu une amélioration significative, avec une augmentation de notre excédent

(suite en page 9).

# Il note une propulsion des activités de commerce et de services bancaires

(suite de la page 8).

commercial de plus de 100 % en 2023. Ces résultats sont le fruit de politiques commerciales astucieuses et de la valorisation de nos ressources naturelles.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes très chers compatriotes, Pour stabiliser le cadre macro-économique, le Gouvernement a pris des mesures visant à intensifier la production intérieure et à créer un espace budgétaire compatible avec nos ambitions. Celles-ci avaient également pour objectifs d'attirer les financements extérieurs et d'améliorer le climat des affaires pour accroître les investissements.

Une année après ma prise de fonctions, la République Démocratique du Congo, comme les autres pays du monde, n'a pas été épargnée par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Cette crise sanitaire a été déclarée en mars 2020 alors que le pays venait de connaître depuis plus d'une année, sa 10ème épidémie déclarée de la Maladie à Virus Ebola. Cette crise a perturbé la mise en œuvre optimale du Plan National Stratégique de Développement.

Face à cette situation, j'avais décrété l'état d'urgence sanitaire en mars 2020. A cet effet, le Gouvernement a doté le pays d'un Programme multisectoriel d'urgence dans l'objectif de riposter contre la pandémie de Covid-19 et d'atténuer ses impacts sur l'économie et le social.

Je voudrais relever ici qu'au terme de l'année 2020, soit six mois après la mise en œuvre de ce programme, notre pays a été compté parmi les rares pays résilients avec une croissance positive, alors que la plupart des pays sont entrés en récession cette année-là.

En outre, je voudrais rappeler que le pays a élaboré un programme de réformes structurelles financé par le FMI à hauteur de 1,5 milliard de dollars américains, à travers la Facilité Élargie de Crédit. Ce programme vise à promouvoir une croissance économique robuste et durable. Ainsi, sa mise en œuvre a, en 2021, occasionné un net rebond de l'activité économique nettement au-dessus du taux de 4,5 % enregistré en Afrique subsaharienne. Cette vigoureuse reprise est attribuable aux résultats du secteur minier et du secteur des services du pays. Dans ce même cadre, le Gouvernement a adopté avec le FMI des mesures en 2022 qui ont contribué à modérer l'inflation et à stabiliser le taux de change, avec comme conséquence l'augmentation des exportations, des recettes et des réserves internationales.

Globalement de 2019 à ce jour, le pays a connu une croissance moyenne positive qui s'est traduit en 2022 par un taux de



Applaudissements nourris au Congrès réuni au Palais du Peuple au dernier discours de l'état de la Nation du quinquennat. DR.

croissance de 8,9%. Pour maintenir l'économie nationale dans cette trajectoire et permettre d'atteindre les objectifs du programme, le Gouvernement a pris une série d'engagements, lesquels seront formalisés dans le memorandum des politiques économiques et financières de la 5ème revue. Ces engagements portent principalement sur les mesures de politique économique et les réformes structurelles. S'agissant des engagements en termes de politique économique, ceux-ci sont d'ordre budgétaire et monétaire. Les engagements budgétaires concernent notamment l'absence de tout financement monétaire direct des déficits, le resserrement de la politique budgétaire en vue de contenir les pressions inflationnistes, la limitation des dépenses exécutées en procédure d'urgence et la préservation du risque modéré de surendettement. Les réformes budgétaires structurelles portent, quant à elles, sur la poursuite des efforts de mobilisation à travers des mesures fiscales et l'amélioration des performances des régions, la maîtrise des dépenses et risques budgétaires, l'amélioration de la qualité des dépenses à travers notamment la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, la poursuite de la réforme du système de subventions aux prix des carburants pour maîtriser le risque lié aux passifs envers les distributeurs pétroliers, la maîtrise de la masse salariale assortie d'une réforme ambitieuse de la fonction publique, l'augmentation du niveau et de l'efficacité des dépenses sociales, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des investissements publics ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers notamment la refonte du cadre budgétaire pour ancrer la politique budgétaire sur un solde hors ressources extractives et enfin,

l'amélioration des statistiques des finances publiques. Comme vous le savez, la vision de développement poursuivie par notre pays et traduite dans le Plan National Stratégique de Développement PNSD 2019-2023 en sigle, stipule : «En 25 ans, les ressources des secteurs extractif et agricole auront été mises en valeur dans l'optique de bâtir une économie diversifiée, à croissance inclusive, en vue de vaincre la pauvreté ». Cet outil programmatique considéré comme cadre fédérateur de toutes les interventions du Gouvernement et de ses Partenaires, axé sur les Objectifs de Développement Durable, ODD en sigle, arrive à échéance à la fin de cette année. Ainsi, pour éviter le vide programmatique, il a été lancé depuis 2022, un processus de sa revisitation pour le rendre plus centré et opérationnel conformément à l'axe 39 du Programme du Gouvernement. Cet exercice devrait permettre de séquencer les priorités de développement dans le temps et l'espace, en déterminant les principaux domaines de concentration qui puissent guider son intervention et celle de ses partenaires sur la période de 2024-2028. Ce pourquoi, en 2023, le pays a produit son deuxième Rapport de l'examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, VNR en sigle, représentant les principaux résultats de développement. À l'issue de ce rapport, il en est sorti notamment les résultats encourageants qui attestent des avancées significatives dans les domaines qu'il couvre, à savoir la réduction de la pauvreté, la couverture du système de protection sociale, l'amélioration de la situation sanitaire et la réforme de l'enseignement de base. Fort de ces résultats et des défis qui restent à relever, une feuille de route des actions accélératrices des ODD a été

élaborée et m'a servi de soubassement lors de mon intervention au Sommet des ODD, organisé en septembre dernier à New York, en marge de la 78ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes; Mon engagement pour la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à l'éclosion et au développement des activités des entreprises installées dans notre pays demeure indéfectible. Sur ce, et sous mon impulsion, le Gouvernement a lancé nombreuses initiatives, en faveur de l'amélioration du climat des affaires depuis l'année 2022, afin d'impacter favorablement et sensiblement le quotidien des entrepreneurs, entre autres : un plan d'urgence du climat des affaires, un plan stratégique de transformation économique, à court et à moyen terme, l'enrichissement des Lois des Finances, de manière ponctuelle, par des mesures ciblées visant à résoudre les différentes problématiques remontées directement par les opérateurs économiques. L'objectif principal est d'apporter des réponses concrètes et rapides aux problèmes qui perturbent l'exercice des activités économiques et les relations entre le secteur privé et le secteur public. C'est dans cette même perspective que j'attends du Gouvernement, en collaboration avec la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, un plan stratégique de transformation pour les différents secteurs économiques. Il s'agira notamment de mener des analyses dans divers domaines, d'identifier les obstacles et d'établir les priorités de réalisation des projets retenus.

Ces acquis devant être consolidés, des mesures spécifiques seront mises en place dans les prochains jours, afin de révisiter les textes législatifs en matière de partenariat public-privé, en matière de sous-traitance. Ces mesures affecteront aussi les zones économiques spéciales, le fonctionnement des tribunaux de commerce et certaines structures du ministère de l'entrepreneuriat. Pour le reste et subsidiairement au Plan d'urgence sus évoqué, j'ai instruit mon Cabinet à travailler avec les ministères concernés pour initier les réflexions qui s'imposent afin de prendre en charge, dans les meilleurs délais, toutes les autres problématiques qui requiert encore une impulsion particulière de ma part, notamment par l'insertion de mesures appropriées dans les Lois de Finances à venir.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes, Le secteur minier continue de jouer son rôle de poumon de l'économie nationale. À ce sujet, la vision que j'ai imprimée dans ce secteur consiste à rentabiliser davantage les ressources minières pour le bien-être de notre population. Pour ce faire, l'assainissement du domaine minier et l'amélioration de la connaissance de notre sous-sol par la prospection et la certification ont constitué notre première priorité dans ce domaine. À cet effet, le Gouvernement a livré une bataille sans merci au gel des actifs miniers qui cause un grand manque à gagner pour la République. C'est dans ce cadre que plusieurs actifs miniers ont été ramenés dans le domaine public de l'État, suite au retrait des droits miniers des titulaires qui ont

(suite en page 10).

# Le Congo dispose d'un portefeuille colossal de 49 projets d'électricité rurale

(suite de la page 9).

failli à leurs obligations tant administratives qu'environnementales et sociales, d'autres titres miniers ayant appartenu aux personnes physiques ont été radiés puis récupérés. Ces périmètres feront l'objet de projets visant à en améliorer la connaissance géologique. Dans le cadre de la gouvernance responsable des ressources minières, des efforts ont été menés pour rompre définitivement avec la méconnaissance des quantités de nos réserves minérales et pour accroître la recherche géologique avec comme objectif, la découverte de nouveaux gisements pour renforcer le portefeuille minier de l'État.

Le Gouvernement a élaboré et adopté un plan stratégique national d'exploration et de certification des réserves minérales de notre pays.

La mise en œuvre de ce plan stratégique a débuté avec la réactivation du contrat signé entre le Gouvernement et l'entreprise espagnole X-Calibur portant sur la cartographie géophysique aéroportée et géologique de notre pays, et dont les travaux ont commencé par les Blocs prioritaires qui couvrent les espaces des Provinces du Grand Kasai, Grand Équateur et une partie du Grand Katanga.

Ces travaux de plus de 60 millions de dollars américains financés par le Gouvernement marquent la volonté d'affirmer notre souveraineté sur nos ressources. L'action gouvernementale a été orientée vers l'intensification des mécanismes de lutte contre la fraude et la contrebande minière. Conscient des effets néfastes de la fraude et de la contrebande minières, le Gouvernement a installé un laboratoire ultramoderne d'analyses de substances minérales au centre de Négoce Musompo dans la province du Lualaba. Cet outil sert à détecter et quantifier des sous-produits valorisables associés aux métaux majeurs en vue de permettre à l'État de réaliser des recettes additionnelles, et analyser les substances minérales issues de l'artisanat minier en vue de permettre aux exploitants artisanaux de vendre leurs produits à leur juste valeur.

C'est dans le même esprit qu'il faut situer la création de l'Inspection Générale des Mines qui constitue la réponse du Gouvernement à ce fléau. Toutes les dispositions ont été mises en place pour l'opérationnalisation de cette structure ainsi que de l'Autorité de Régulation et de contrôle des substances minérales stratégiques ARECOMS, permettant ainsi d'endiguer la fraude et la contrebande minières sur toute l'étendue du territoire National. Par ailleurs, une autre action stratégique prioritaire du secteur minier consiste en la création des chaînes de valeurs des substances minérales. C'est pourquoi, en accord avec la vision minière africaine, l'accord signé entre notre pays et la République de Zambie pour

la fabrication des précurseurs de batteries confirme le souci que nous avons d'ajouter une valeur sur les minerais exploités dans notre pays et par ricochet créer des emplois pour nos concitoyens.

Le Gouvernement est donc constamment mobilisé à donner plein effet au dispositif légal institué en faveur du plein essor de ce secteur stratégique aussi bien dans l'intérêt supérieur de notre population.

On ne peut toutefois clore ce registre portant sur les réalisations du Gouvernement dans le secteur minier, sans évoquer l'élaboration du plan de relance de la Minière de Bakwanga, la « MIBA » en sigle.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan sont notamment :

- a. Une production industrielle et un chiffre d'affaires supérieur à son seuil de rentabilité ;
- b. Une situation financière équilibrée ;
- c. Un endettement soutenable ;
- d. Une organisation structurelle adaptée ;
- e. Un personnel qualifié, rajeuni et productif ;
- f. Une bonne gouvernance de la société.

Par ailleurs, le Gouvernement met en œuvre l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ITIE en sigle, dans la perspective de promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles aux fins que les revenus qu'elles génèrent profitent aux populations présentes et aux générations futures.

Reconnaissant cet engagement, les Instances de l'ITIE internationale ont, en octobre 2022, reconnu avec satisfaction que la République Démocratique du Congo avait atteint un niveau élevé de transparence, coté à 85,5 % suivant les standards de cette Initiative.

Ces efforts doivent être poursuivis pour améliorer davantage cette cotation lors des prochaines notations.

Pour clore ce volet minier, je tiens à rappeler que le développement de ce secteur s'érige en garantie non seulement pour le développement de notre Pays et de l'Afrique tout entière, mais aussi de l'espace planétaire au regard du potentiel en minerais nécessaires à la transition énergétique dont regorge notre sous-sol.

Plus que jamais, les discussions aux niveaux mondiaux sur la migration vers les énergies renouvelables se tiennent en tenant compte de la place prépondérante que notre pays occupe et, est appelé à revendiquer s'il le faut.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes très chers compatriotes,

Dans le domaine des hydrocarbures, notre pays est déterminé à se hisser au rang de grand pays producteur en Afrique. Pour matérialiser cette ambition, notre pays entend, en premier lieu, autonomiser le

secteur des hydrocarbures.

C'est pourquoi, après avoir certifié les réserves pétrolières et gazières, la République Démocratique du Congo avait lancé, le 28 juillet 2022, l'appel d'offres le plus audacieux de son histoire comprenant un total de vingt-sept blocs pétroliers et trois gaziers. Par la suite deux contrats de Partage de Production sur les trois attendus ont été signés depuis le 09 septembre 2023 sur les Blocs gaziers du Lac Kivu et sont en attente d'approbation. Dans le même élan, trois Blocs pétroliers du Bassin côtier sont en processus avancé d'attribution des droits d'hydrocarbures. À ceci, s'ajoutent la signature et la publication du Plan Directeur pour la Consommation du GPL en République Démocratique du Congo.

D'autres actions d'envergure sont menées pour positionner notre pays dans le leadership des pays producteurs des hydrocarbures. Il s'agit notamment de :

- la Protection de la population riveraine du Golfe de Kabuno (Lac Kivu) par le dégazage du gaz carbonique (COM) du Golfe de Kabuno ;
- l'amélioration de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et gaziers en accordant des facilités aux sociétés productrices et importatrices pour améliorer leur offre ;
- la signature de l'accord commercial entre la Sonangol et la Sonahydroc d'une part et Cobil d'autre part ;
- la mise en œuvre de la ligne de crédit (UBA Bank) pour l'achat des produits pétroliers au profit de la Sonahydroc SA ;
- l'approbation par le gouvernement du renouvellement du contrat Authentix signé entre la République Démocratique du Congo et une Firme américaine portant sur le Marquage Moléculaire des Produits Pétroliers dans les Zones Est, Ouest et Sud ;
- le renforcement de la Brigade de marquage moléculaire des produits pétroliers pour contrôler le défaut de marquage et autres infractions liées à la fraude et à la contrebande ;
- la restructuration des entreprises publiques du secteur pétrolier et gazier par la modification des statuts de COBIL SA ;
- l'allègement et la réorganisation de la structure des prix des produits pétroliers.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes très chers compatriotes,

Il est démontré qu'il y a une corrélation directe entre la consommation d'électricité, la croissance du PIB et la création des richesses. À ce jour, l'industrie de l'électricité n'a pas connu de croissance significative depuis la mise en service de la centrale hydroélectrique d'Inga 2, il y a près de 40 ans.

C'est compte tenu de cette photographie sombre d'accès de nos populations à l'Énergie électrique que j'ai entrepris plusieurs réalisations dans ce domaine. Il s'agit particulièrement

des actions suivantes :

- l'Inauguration de la centrale de Busanga (240 MW) pour soutenir l'activité minière de la partie sud et desservir les populations locales ;
- la réhabilitation des groupes G25, G27 et G20 de la centrale Inga 2 avec la remise en réseau de 500 MW pour l'amélioration de la desserte ;
- la mise en service du poste de Kinsuka avec la ligne 220 kilovolt Zongo 2/Kinsuka ;
- l'inauguration de la centrale de Kakobola dans les prochains jours dont les lignes de transport et les réseaux de distribution sont en cours d'achèvement ;
- l'inauguration dans les prochains jours des lignes de transport et réseau de distribution de la centrale de Tubi Tubidi et la centrale de MUOVO qui permettra l'électrification des villes et agglomérations du Kasai-Central ;
- l'électrification rurale à travers des minis centrales solaires avec réseau de distribution et éclairage public dans les régions du Grand Kasai, Grand Équateur et Kivu.

À propos justement de l'électrification en milieu rural, mon agenda quinquennal épinglait de façon saillante l'accès pour tous à l'électricité. Pour appuyer cette stratégie adoptée, l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain, ANSER en sigle, aura servi de catalyseur pour enclencher, à proprement parler, le chantier de l'électrification rurale et faire accéder les masses rurales à la manne énergétique nécessaire à leur éclosion socio-économique dans la perspective du PDL-145 Territoires.

À ce jour, un portefeuille colossal de 49 projets d'électrification rurale a vu le jour. Ce sont des projets de soutirage par extension de réseau et des constructions de centrales photovoltaïques pour les zones rurales enclavées. De ce lot de 49 projets, 32 ont déjà bénéficié de financement public à une hauteur de décaissement très avancé et sont en cours d'exécution. Il sera question de l'injection, à travers ces projets, de pas moins de 30 Mégawatts d'énergie électrique dans le Congo rural à la fin de cette année tout comme au cours du premier semestre de l'année 2024. À travers ces projets totalement financés par le Gouvernement, l'État congolais, comme jamais auparavant, a pris ses responsabilités à bras le corps pour signer son retour sur la scène d'investissements dans les infrastructures énergétiques sur fonds propres. Il s'agit là de l'illustration explicite de notre volonté politique de redonner au Congo sa capacité de se mobiliser pour la cause de son progrès dans la pleine autonomie financière.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes très chers com-

patriotes, La République Démocratique du Congo dispose de 52 % des réserves des eaux de surface du continent africain. Le fleuve Congo, qui traverse le pays sur 4 700 km, est le deuxième fleuve le plus important au monde en termes de débit. Grâce à ses immenses forêts et au climat tropical qui caractérisent le pays, 70 % des ressources en eau renouvelables proviennent des pluies régulières et abondantes.

Malgré ces richesses en eau, notre pays présente un taux de desserte d'eau potable d'environ 26 %. Pour améliorer ce taux de desserte d'eau potable, le Gouvernement a entrepris sous mon impulsion, les réalisations suivantes :

- la construction de l'usine de captage d'eau de Lemba Imbu d'une capacité de 35000 m3 par jour pour desservir les communes de la Tshangu, le campus de l'Université de Kinshasa et une partie de Mont-Ngafula ;
- la mise en service du premier module de construction de l'usine de Binza Ozone d'une capacité de production de de 110 000 m3/jour, chacun est en cours d'implémentation ;
- l'achèvement d'ouvrages d'adduction en Eau potable à Mbuji-Mayi dont les travaux de construction des systèmes d'énergie pour leur fonctionnement prendra fin dans les prochains mois ;
- l'implémentation d'un programme sur l'accès aux services de l'eau et assainissements au niveau des entités décentralisées et zones périurbaines dans les provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central.

Comme vous pouvez le constater, l'ambitieux programme du Gouvernement est de doter les grandes villes et agglomérations des systèmes d'alimentation en eau potable modernes à travers des investissements public et privé. Les plans directeurs d'alimentation en eau potable pour les grandes villes, notamment Kinshasa, Butembo, Kisangani, Beni, Kolwezi, Dunia, Mbandaka, Kabinda et autres, ont été élaborés et les investissements sont en tractations pour le lancement des activités.

Le programme d'accès aux services de l'eau et assainissement au niveau des entités territoriales décentralisées et zones périurbaines vont s'étendre en sa deuxième phase sur les provinces qui contribuent le plus au déficit d'accès à l'eau, notamment le Kongo-Central, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en vue de couvrir 45 % de la population totale du pays.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes très chers Compatriotes, Ma vision d'un Congo émergent met singulièrement en valeur deux ressources importantes que sont le facteur travail et le facteur capital hu-

(suite en page 11).

# Sa vision d'un Congo émergent touche le travail et le capital humain

(suite de la page 10).

main. S'agissant du travail qui représente la main-d'œuvre, il est question d'assurer la qualité de cette ressource dont dispose pleinement mon pays d'où ce regard particulier accordé à l'éducation. C'est dans ce sens que mon action pour promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur éducatif prône à la fois l'instauration d'un système éducatif de base qui imprimera les valeurs sociétales du respect des individus et du bien commun, de solidarité et de partage, d'équité et de justice ; et d'autre part, des infrastructures scolaires décentes et d'un enseignement de base apte à l'élever à des dimensions plus universelles. En effet, l'État congolais doit être capable d'assurer à sa jeunesse l'accès à l'éducation, à l'instruction et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication d'une qualité irréprochable. L'ampleur de cette tâche est à ce jour réelle et d'une importance cruciale. C'est pourquoi, j'ai fait de la gratuité de l'enseignement primaire, dès l'entame de mon quinquennat, une politique phare et à ce jour opérationnelle depuis le mois de septembre 2019. Cet investissement ambitieux dans le capital humain national coûte bien plus d'un milliard de dollars américains par an. Pour soutenir cette politique publique, le gouvernement a augmenté le budget alloué à l'éducation de 9,1 % de 2021 à 2022 et de 23,9 % de l'année 2022 à 2023. L'effectivité de la mise en œuvre de cette importante réforme est venue alléger les charges qui pesaient sur les ménages par la suppression de tous les frais de scolarité que payaient les parents d'élèves au niveau primaire, notamment : le minerval, les frais des bulletins scolaires, les frais d'identification des élèves ainsi que les frais de participation au test national de fin d'études primaires, aussi bien pour les établissements publics que privés agréés. Tous ces frais ont été totalement pris en charge par l'État. Les actions de grande envergure ci-après arrêtées, dans le domaine éducatif, ont été réalisées durant ce quinquennat. Elles concernent particulièrement deux volets, à savoir : l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'enseignant et le bon fonctionnement des établissements scolaires. Concernant l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'enseignant, il convient de relever : D'abord, la prise en charge à ce jour par le trésor public et cela avec les efforts propres du Gouvernement de 279 145 enseignants nouvelles unités (N.U.) aussi bien du niveau maternel, primaire que secondaire, sans oublier le personnel des Bureaux Gestionnaires. Des vagues successives de prise en charge des professionnels de la craie blanche, déclenchées depuis la mise en

œuvre de la gratuité, ont ainsi porté à 68 pourcents, le taux d'accroissement des effectifs des agents payés du sous-secteur de l'EPST. Ainsi, les effectifs des enseignants payés sont passés de 410254 à 689399 ; Ensuite, la révision à la hausse des salaires de base de tous les enseignants, l'octroi des indemnités de transport et de logements aux enseignants des Chefs-lieux des Provinces, l'octroi de la prime de brousse à ceux des territoires, ainsi que le paiement de la prime de la gratuité aux enseignants du primaire. Par conséquent, toujours pour ce quinquennat, le salaire moyen d'un enseignant est passé de 159 662,67 FC à 408 689,67 FC. Concernant le bon fonctionnement des écoles, trois actions d'envergure menées méritent d'être signalées : D'abord, le réajustement des frais de fonctionnement des écoles primaires qui ont conduit à une augmentation faisant passer de 45.000 FC à :  
 ► 20.000 FC pour les écoles de 1 à 11 classes soit une augmentation de 344 % ;  
 ► 420,190 FC pour les écoles de 12 à 18 classes, soit une augmentation de 834 % ;  
 ► 620,190 FC pour les écoles de 19 classes ou plus soit une augmentation de 1278 % ;  
 ► 2.450.000 FC pour les écoles de prestige, soit une augmentation de 5344 %.  
 Ensuite, l'octroi de 10.000.000 FC comme frais de fonctionnement à chaque école officielle de référence. Et enfin, l'extension de la gratuité aux écoles primaires consulaires par l'octroi de 7.000.000 FC comme frais de fonctionnement. Toutes ces actions ont fait passer l'enveloppe mensuelle de paie des enseignants de 70.154.552.544 FC à 236.794.289.695 FC, soit une augmentation de 238 %. La mise en œuvre effective de la gratuité durant ce quinquennat a permis de récupérer plus de cinq millions d'élèves en âge de scolarité, autrefois exclus du système scolaire faute de moyens financiers. Ainsi, les effectifs des élèves sont passés de 16.809.413 en 2018 à 25.772.957 en 2023, ce qui prouve que la mise en œuvre de la gratuité est incontestablement un grand succès. Cette augmentation exponentielle des élèves a fait passer le nombre d'écoles payées durant ce quinquennat de 41 739 à 65 532 soit un accroissement de 57 %. Ces effets positifs et salutaires ont créé de nouveaux besoins qui ont conduit le Gouvernement de la République à travers le ministère de l'EPST à mener des actions pour les rencontrer. Il s'agit notamment de :  
 ► la construction de 1.041 écoles par le Gouvernement de la République et de 175 autres avec l'aide des partenaires techniques et financiers ;  
 ► la construction de 1 230 nouvelles écoles dans le cadre du programme du développement de 145 territoires ;  
 ► le lancement de la Cam-

pagne d'appui à la gratuité de l'enseignement primaire : «Pas une École Sans Bancs» avec une distribution de bancs aux écoles sur toute l'étendue du territoire national.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Distingués Invités ; Le domaine de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique était confronté depuis de nombreuses années à plusieurs défis majeurs. Ces défis qui ont contraint l'émergence des activités scientifiques relevaient entre autres de l'absence de Politique nationale, du délabrement des infrastructures, de l'insuffisance qualitative et quantitative du Personnel scientifique, de la vétusté des équipements de recherche ainsi que du faible financement des activités de recherche. Néanmoins, durant cette mandature, ce secteur a enregistré quelques réalisations phares. Ces réalisations convergent sur trois plans, à savoir : l'amélioration du cadre institutionnel, l'accroissement budgétaire et la création du Fonds National de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique. Du point de vue institutionnel, la première réforme engagée par le Gouvernement dans le domaine de la Science, Technologie et Innovation a concerné le renforcement du mandat du ministère, modifiant ainsi sa nomenclature d'un ministère de la Recherche Scientifique et Technologique à un ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique. Il s'agit pour moi d'une façon de promouvoir les innovations congolaises pour en tirer les avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'ils procurent. La mise en place de la Politique Scientifique Nationale est une première depuis la création du ministère en novembre 1982. Elle a été validée en octobre 2021 et adoptée par le Gouvernement, dotant ainsi le pays d'un instrument incontournable pour améliorer la gouvernance du Secteur en vue du développement durable de la République Démocratique du Congo. Du point de vue financier, il y a lieu de signaler l'accroissement du budget alloué à ce secteur. En effet, avant 2019, les allocations budgétaires de la Recherche Scientifique dans le budget général de l'État étaient en moyenne de 0,40 %. Elles sont passées successivement à 0,56 % en 2022, à 0,98 % en 2023 et enfin, j'avais instruit le Gouvernement lors du Conclave du Génie Scientifique congolais, d'atteindre au moins 3 % du budget général de l'État pour l'exercice 2024. En outre, au registre de la promotion de la Recherche, de l'innovation et de l'introduction de l'économie nationale, il convient de signaler l'organisation du Conclave du Génie Scientifique congolais à Kinshasa, du 19 au 23 août 2023.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Mes Très chers compatriotes, En janvier 2019, je trouvais un secteur de la santé fragile dont les traits marquants peuvent notamment être décrits de manière suivante :  
 ► Absence de construction d'un seul hôpital public depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 ;  
 ► 32 % d'enfants vaccinés avec un taux de mortalité très élevé dû notamment à la rupture du financement gouvernemental d'achat des vaccins ;  
 ► 60 à 80 % des médicaments de mauvaise qualité du fait de la destruction du système de centralisation d'achat des médicaments ; entre autres. Par ailleurs, l'apparition de la pandémie Covid-19 a fait ressortir au grand jour ses faiblesses au nombre desquelles :  
 ► une faible couverture sanitaire ;  
 ► une faible qualité des soins et des services offerts ;  
 ► une faible utilisation des services et des soins offerts ;  
 ► une faible résilience des structures de santé face aux épidémies et aux situations d'urgence ;  
 ► une faible redevabilité des services de santé devant les communautés. La grande réforme dans ce secteur est, sans nul doute, la mise en place de la Couverture Santé Universelle. Les progrès dans ce secteur comprennent des réalisations matérielles, immatérielles et stratégiques qui peuvent être déclinées en cinq piliers ci-après :  
 ► la restructuration du système de santé à travers la réforme de la loi de la santé axée sur le déploiement de la Couverture Santé Universelle, «CSU», avec comme support techniques et financiers le Fonds de Solidarité de la Santé (FSS), le Fonds de la Promotion de la Santé (FPS), l'Autorité de Régulation et de Contrôle de la CSU (ARC-CSU), l'Agence Nationale de l'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS) et l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;  
 ► l'alignement à la prime de risque professionnelle de 39 501 professionnels du secteur depuis 2019 à ce jour, dont 9685 médecins, et 29816 professionnels ainsi que la mécanisation au salaire pour le T4-2023 de plus de 6 500 agents de 2019 à ce jour ;  
 ► la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. Il faut noter que le ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention à travers le PDSS vient de bénéficier des équipements médicaux de plus de 2000 Centres de santé. Les Grands Hôpitaux et les Centres de Santé maternités construites dans le cadre du PDL 145-T bénéficieront de ces équipements afin de renforcer le système sanitaire. La distribution desdits équipements débutera au cours de ce mois ;

► la gestion des grandes endémies et épidémies marquée notamment par la maîtrise de la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo et la maîtrise des épidémies de la Maladie à Virus Ebola (MVE) ;  
 ► l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes, qui est passée de 32 % en 2019 à 94,2 % en 2023.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes, En ce qui concerne le secteur de l'Environnement et Développement Durable, notre pays a fait son retour en force sur la scène internationale en se présentant comme «pays solution» à la crise climatique. Pour ce faire, le pays s'appuie sur son immense potentiel forestier, hydrique, et en minerais stratégiques pour la transition énergétique. Un accord de partenariat a été conclu le 14 novembre 2022 à Bali, en Indonésie, entre notre pays, la République fédérative du Brésil et l'Indonésie sur la coopération autour de la forêt tropicale et de l'action climatique. En vue de tirer profit des opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique, le gouvernement a récemment mis en place le cadre institutionnel et légal relatif au marché de carbone. Ainsi, notre pays qui s'est engagé à réduire de 21 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 devra mobiliser des ressources conséquentes pour ce faire, dont les fonds de crédits carbone. En contribution à la lutte contre le changement climatique par la reconstitution du couvert forestier national, j'ai lancé en 2019 le programme d'un milliard d'arbres à l'horizon 2023. Je suis heureux d'annoncer ici l'atteinte de l'objectif assigné à cette initiative nationale. Avec les moyens financiers issus entièrement du trésor public, 2122 hectares ont été reboisés dans 15 provinces, en raison d'une moyenne de 100 hectares par province. Je saisis cette opportunité pour féliciter les compatriotes congolais ainsi que nos partenaires internationaux qui ont adhéré à cette vision et ont ainsi permis sa matérialisation.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Distingués Invités, Le système de transport national s'articule à partir d'un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Ce réseau est malheureusement caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture des charges dues à l'hétérogénéité de standard

(suite en page 12).

# Les infrastructures routières réalisées atteignent plus de 30.000 kms

(suite de la page 11).

dans un même mode et/ou à l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée pour ne pas dire une obsolescence prononcée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens. Il y a lieu de noter que les défis majeurs en termes d'infrastructures du transport (routes, rails, ports et aéroports), repose essentiellement dans la faible maintenance de l'existant. Cette réalité est renforcée par le manque de moyens alloués pour la réparation, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures pour désenclaver le pays.

C'est ainsi qu'il y a lieu de mettre en évidence les réalisations de certaines infrastructures notamment dans le domaine des routes tel que :

- La route de Nzolana qui relie, dans la ville-province de Kinshasa, le quartier Pompagne à l'UPN en passant par Sanga Mamba et Malweka ;

- la réouverture de la route Kimwenza-Kindele dans la commune de Mont-Ngafula impraticable depuis 2016 ; la réhabilitation de la route CE-COMAF ;

- la réhabilitation et la modernisation de l'avenue Kulumba à Masina, la réhabilitation de l'avenue Allée Verte dans la commune de Ngaliema ;

- la réhabilitation de l'avenue Macampagne reliant la station-service sur l'avenue Kasa-vubu à l'avenue Nguma en passant par la place commerciale ;
- la construction de routes et d'alimentation en électricité de la zone économique spéciale pilote de Maluku pour ne citer que cet échantillon ;

- la réhabilitation de la nationale n° 1 sur le tronçon Kinshasa-Batshamba pour un linéaire cumulé d'environ 30 km. Cette réhabilitation de route bitumée s'inscrit dans le cadre de l'amélioration et du maintien du niveau de service entre Kinshasa/N'djili et Batshamba, afin de garantir la poursuite réelle de la réhabilitation progressive de la nationale n° 1 qui relie Matadi à Lubumbashi. Vous aurez également constaté le lancement des travaux et l'aménagement du tronçon compris entre Mbuji-Mayi et Kananga de cette même nationale n° 1, un axe long de 188 kilomètres ;

- les travaux de réhabilitation de la route nationale n° 9, reliant la ville de Bandundu au chef-lieu du territoire de Bagata ;

- la réhabilitation et la modernisation des voiries dans les territoires de Kabeya kamunga, Katanda, Tshilenge et Lupatapata pour une longueur de 28 km, la modernisation de la voirie de Mbuji-Mayi avec la pose du béton bitumeux sur l'avenue de l'assemblée provinciale longue de 1445 m et sur l'avenue kasa vubu, un trajet long de 6 kms, tout ceci entrant dans le cadre des



En province du Kasai Oriental, les premières infrastructures routières réhabilitées sous Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

travaux de construction et de modernisation de 35 kms de voiries à Mbuji-Mayi ;

- la réhabilitation complète de la route de Likasi-Kambove ;
- Le déploiement des ponts métalliques d'une longueur variant entre 15 et 110 m pour faciliter la mobilité des Congolais, 32 ponts pour le Grand Bandundu ;
- la construction du pont Nyemba d'une portée de 140 m permettant de relier l'Est à l'Ouest du Tanganyika mettant ainsi fin à des noyades récurrentes.

Autant de réalisations d'infrastructures routières totalisant pour ce premier quinquennat plus de 30.000 km de routes urbaines et de dessertes agricoles.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés nationaux et Sénateurs; Mes très chers compatriotes,

Dans l'optique non seulement de développer nos villes mais aussi d'assainir le climat des affaires dans notre pays, une réforme a été réalisée ; celle, de la mise en place d'un Établissement Public dénommé Guichet Unique de délivrance de Permis de Construire en République Démocratique du Congo.

Ce cadre de régulation très efficace permettra de mettre un terme aux conflits de compétence entre les différents services intervenants en la matière, de canaliser les ressources pour en assurer la traçabilité et de rassurer les partenaires immobiliers. Il permettra également de regrouper dans une même plateforme l'essentiel des services moteurs qui interviennent dans le milieu urbain, de fédérer les projets cohérents, har-

monieux et synchronisés, pour un développement urbain au standard requis. À ce jour, ce service d'assiette participe déjà à la lutte contre le coulage des recettes et à l'augmentation de celles-ci, jadis de 52 millions de francs congolais par an à plus de 4 milliards de francs congolais sur une période de 6 mois. Toujours dans le cadre du développement de nos villes dans le secteur de l'habitat, avec évidemment l'appui de nos partenaires bi et multilatéraux, un projet de loi sur l'urbanisme à savoir le Code de l'urbanisme et de la Construction est déjà à pied d'œuvre. Cet instrument crucial permettra de doter notre pays, plus de 60 ans après, d'une législation adaptée à la nouvelle politique de développement de nos villes tout en tenant compte de nos réalités.

À ce jour, le processus de validation du projet suit son cours normal avec l'organisation des pré-ateliers inter-provinciaux en attendant l'atelier national, la validation au conseil des ministres et le vote au Parlement. Dans le cadre de la politique de promotion de l'habitat, deux Établissements Publics, à savoir, le Fonds National de l'habitat, FONHAB né des cendres du Crédit foncier ou Fonds d'avance et l'Agence congolaise de Promotion immobilière ACOPRIM jadis appelée Office National de Logement, sont opérationnels. Après plus de deux décennies d'absence dans Shelter-Afrique, la République Démocratique du Congo vient de marquer son retour dans le giron de cette Institution panafricaine et donc dans le concert des Nations.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés nationaux et Sénateurs, Distingués invités,

Mesdames et messieurs, Mes très chers compatriotes, Comme vous l'aurez compris nos efforts se sont concentrés, au cours de ces dernières années, à doter notre pays de nouvelles bases de sa refondation dans presque tous les secteurs vitaux de la Nation. Cette démarche était hautement importante, en ce qu'elle concourt à l'apparition de conditions propices à un redécoupage en toute stabilité. Cet exercice s'est fait concomitamment avec la réalisation par le Gouvernement d'actions à impact visible.

Pour maintenir ce rythme et cette trajectoire ascendante, nous devons continuer à diversifier notre économie, à améliorer notre infrastructure, de même que poursuivre les réformes structurelles visant à la consolidation de l'état de droit et à la lutte contre la corruption. La stabilité macroéconomique doit rester au cœur de notre politique monétaire pour contrôler l'inflation et maintenir la stabilité de notre monnaie. L'investissement dans le capital humain, par le biais de l'éducation et de la santé, est essentiel pour accroître notre productivité nationale. Les perspectives restent prometteuses : d'une part, la demande mondiale des matières premières, en particulier pour les technologies vertes et les véhicules électriques, devrait rester forte, ce qui pourrait soutenir notre croissance économique; d'autre part, la mise en œuvre continue de réformes économiques et la stabilisation politique peuvent attirer davantage d'investissements étrangers et diversifier l'économie; les investissements dans les

infrastructures, notamment les routes, l'énergie et les télécommunications, vont améliorer la connectivité et stimuler les secteurs primaire et tertiaire.

Il y va cependant de nos efforts à maîtriser l'inflation et à assurer la stabilité de la politique monétaire pour renforcer la confiance des opérateurs économiques et favoriser cette croissance économique. Néanmoins, la paix et la sécurité dans la région, notamment à l'est de notre pays, demeurent cruciales pour maintenir cette croissance.

Nous devons également étendre notre protection sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités et renforcer l'intégration régionale pour accéder à de plus grands marchés. Je vous rassure que le gouvernement que je félicite en passant, resté engagé dans cette vision qui est mienne, à créer cet environnement favorable aux investissements étrangers et soutenir l'innovation et les technologies modernes pour améliorer la compétitivité des entreprises congolaises. Je vous appelle à prendre une part active à cette transformation !

Notre engagement est le socle sur lequel nous bâtissons un Congo plus fort et plus uni. Nous avons donc le choix entre repartir à zéro ou consolider les acquis de cet élan progressif en avançant main dans la main, avec une vision claire et un but commun, vers un avenir où chaque Congolais aura la possibilité de prospérer.

Que vive la République Démocratique du Congo !  
Que Dieu bénisse la République démocratique du Congo et son peuple !

Je vous remercie.  
FÉLIX-ANTOINE  
TSHISEKEDI TSHILOMBO ■

# Hier, aujourd'hui, demain, je l'ai choisi

par Tryphon Kin-kiey Mulumba.

**I**ls sont vingt-six. Vingt-six à ces scrutins à prendre la course de la Présidentielle. Ni la CENI, la Commission Électorale Nationale Indépendante contestée comme jamais, traînée dans la boue, diabolisée, ni la Haute Cour, la Cour Constitutionnelle contestée comme jamais, traînée dans la boue, diabolisée, n'en a exclu un seul. Avaient-elles été piégées et s'en sont-elles finalement bien tirées ?

En tout cas, tous ces candidats sont sur la ligne de départ. Qui désormais contestera l'esprit d'ouverture qui marque le «Pouvoir Tshisekedi»? Hier en première ligne de la contestation - et de la CENI et de la Haute Cour - l'Église catholique et les Katumbistes n'ont désormais que louange à la bouche. Quand des pays cités comme exemple parfait de démocratie invalident avec brutalité des adversaires politiques, le Congo au cœur du Continent est poussé à les accepter tous quitte à énerver les lois sous prétexte d'inclusivité. La recette qui marche? Aller frapper à la porte d'une chancellerie occidentale pour que celle-ci donne l'alerte planétaire. Même si pour 500 mandats aux Législatives nationales, le pays a enregistré 25.000 candidats, ce nombre de vingt-cinq à la ligne de départ pour la présidentielle interloque.

## POURQUOI SONT-ILS TANT À SE LANCER ?

Qu'est-ce qui explique qu'un jeune homme d'affaires Seth Kikuni Masudi se remette dans le jeu après avoir échoué lamentablement à la précédente élection en 2018, lui qui manifestement ne fait pas de politique



Le Président Candidat n°20 Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.DR.

active, ne dispose ni d'un outil politique, ni d'un candidat député, n'a adhéré à aucun parti politique, à considérer tout au moins ce que l'on sait? Lui qui hier a dit non, oui, non ! A-t-il été à ce point déçu ? Mais par qui ? Qu'est-ce qui explique qu'une brillante dame Marie-Josée Ifoku Muta Mpunga se remette dans le jeu, elle qui en 2018 a lamentablement échoué ? Elle qui hier a dit non, oui, non ! C'est quoi cette histoire ? A-t-elle été à ce point déçu ? Mais par qui ? Qu'est-ce qui explique qu'un percutant individu comme Noël Kabamba Tshiani Muadianvita, autre candidat malheureux de 2018, se remette dans le jeu en 2023 ? Lui qui hier a dit non, oui, non ! Incroyable ! A-t-il été à ce point déçu ? Qu'est-ce qui explique que Radjabho Tebabho Soborabo inconnu dans le pays, dont la parole n'a jamais été entendue nulle part et le visage jamais vu à l'échelle nationale, autre candidat malheureux de 2018, se remette en course en 2023 ? Lui qui hier a dit non, oui, non ! A-t-il été à ce point déçu ? Qu'est-ce qui explique qu'un avocat Theodore Ngoy Ilunga Wa Nsenga, can-

didat malheureux en 2018, se remette en 2023 dans la course? Certes, pendant cinq ans, le pasteur a laissé son effigie de candidat en l'air devant sa résidence, à côté du cimetière de la Gombe. Un message subliminal ? Qu'est-ce qui explique qu'un ancien Premier ministre Adolphe Muzito Fumutshi hier bras droit de Martin Fayulu Madidi dont il chantait le sang qui coulerait dans ses veines, le même que le sien, et qu'il a transporté dans le Grand Bandundu expliquant que le sang de son filleul est celui de tout le Bandundu, se sépare de lui, le traîne désormais systématiquement dans la boue et qu'il se jette désormais lui-même dans la bataille ? Qu'est-ce qui explique que deux anciens gouverneurs de l'Équateur Tony Bolamba et Jean-Claude Baende Etafe Eliko inconnus à l'échelle nationale qui, hier avaient dit non, oui, se jettent dans la course pour la présidentielle ? Comme expliquer que des plus ou moins inconnus et des parfaits inconnus (Delly Sesanga Hipungu Dja Kaseng Kapitu, Franck Diongo Shamba, Constant Mutamba Lukusa, Georges Buse Falay,

Joëlle Bile, Enoch Ngila, André Masalu, Patrice Mwamba, Abraham Ngalasi, Nkema Lilloo Bokonzi, Rex Kazadi, Justin Mudékereza) prennent la course? Qu'est-ce qui explique qu'un ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon au centre de nombre de scandales de détournements des centaines de millions de \$US, poursuivi par la justice, postule à la présidentielle quand il a annoncé qu'il quittait le pays pour « des raisons de santé » ? Comment comprendre qu'un médecin de brousse, un gynécologue, prédicateur dans une église, Denis Mukwege - «le réparateur des femmes» - se lance brusquement en politique au retour d'une rencontre à Washington, à la Maison Blanche, et qu'il quitte un métier qui l'a fait exister ? Certes, pour une personne prenant part à une compétition électorale, se porter candidat est un moment pour se faire connaître, se faire mettre en évidence, faire la promotion de ses idées, faire rêver ses compatriotes. Reste que le chiffre de vingt-cinq est effarant. Est-ce parce que face à la pauvreté, face à la misère, face à l'absence d'entreprises

de production dans le pays, la politique apparaît comme «le plus grand employeur» qui assure quelques lendemains au point qu'elle fait tant courir ? Finalement que cherchent-ils ? S'amuse-t-ils mais en jouant autant avec de l'argent ? Ont-ils des calculs ? Cherchent-ils à bernier les Congolais ? Sauf qu'en face, ils ont un homme né dans le combat, connaît les combats.

## HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN.

Face à un tel désordre, il faut choisir et savoir choisir pour le Congo.

Hier, quand personne publiquement ne lui donnait la moindre petite chance parce qu'il n'avait pas les millions de \$US à distribuer, ni de jet privé à faire décoller pour ses déplacements, moi, j'ai fait mon choix : Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, cet homme qui avait l'ancrage en interne.

Pour la petite histoire, jamais je n'oublierai ce jour où lors d'un petit déjeuner dans l'un des palais de la ville, un ancien Vice-président de la République proche et resté proche de l'ancien pouvoir, abandonne sa table, avance vers moi avec cette question à la bouche posée comme un pénitent, un homme qui a péché et va dans un confessionnal se confier à un prêtre : «Dis-moi, Professeur. Comment as-tu pu savoir que le futur Président de ce pays serait Félix Tshisekedi ? »

Si d'aucuns me prêtent quelques pouvoirs dans le domaine de la prophétie, j'y vois une autre réponse : il n'existe personne ni devant moi, ni derrière moi pour peser sur moi. Cette capacité de faire des annonces que ceux qui me fréquentent reconnaissent et

témoignent, il faut certainement la rechercher dans une capacité d'analyse millimétrée, sereine, guidée ni par quelqu'un, ni par aucun intérêt. Aujourd'hui, ce choix Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo fait hier tient. Le pays tient en dépit de ce qui nous arrive dans notre Est si riche, si convoité qui avait certainement conduit les grandes puissances planétaires réunies à la Conférence de Berlin, à nommer notre Congo «État Indépendant», y érigeant un marché planétaire ouvert dont la garde fut confiée à un homme qui leur apparut comme le moins dangereux de tous car le plus faible: le roi des Belges Léopold II.

Demain, ce choix d'hier, ce choix d'aujourd'hui Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo reste le même. Il est intact. En cinq ans, la gouvernance de notre pays n'a pas été sans reproche. Reste que sur les vingt-six candidats de 2023, le Congo ne mérite ni un homme - Martin Fayulu Madidi - fabriqué à Genève (par les mêmes puissances étrangères aujourd'hui à la recherche d'un autre), abandonné par tous ses mentors (Freddy Matungulu reparti au FMI par Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo après un passage à la BAD par Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Jean-Pierre Bemba Gombo désormais Vice-Premier ministre, Antipas Mbusa Nyamwisi aujourd'hui ministre d'État, Moïse Katumbi Chapwe qui l'a quitté tout comme Adolphe Muzitu) ; le Congo ne mérite ni Moïse Katumbi Chapwe apparu au Congo par ses affaires minières mais qui n'existe que par la communication où il investit sans fin, où il distribue des millions de \$US; le Congo ne mérite ni Denis Mukwege

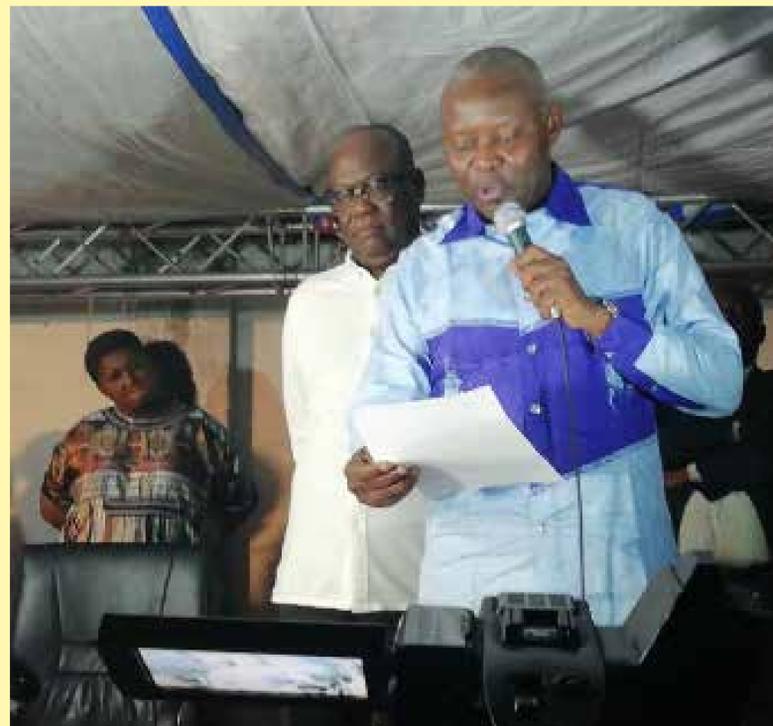
porté par un prix Nobel de la paix pour «la réparation des femmes» mais qui le place loin de la politique. Ses premières apparitions en public en disent long. À l'Ouest, dans le Kwilu, province Swing State, un candidat député en deuil plus que ce gynécologue au point d'avoir évité de s'arrêter à la cité de Masimanimba, le long de la nationale N°1 où il avait formellement annoncé un grand meeting sur les réseaux sociaux, après Kikwit où nul non plus ne l'a vu arriver hormis des curés.

Quant à Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, il dispose d'une machine ; une machine implantée ; une machine rodée. L'UDPS, son parti politique mais aussi une kyrielle de partis et de regroupements politiques qui se sont constitués dans l'élan de la mise en place de l'Union Sacrée de la Nation.

Hier, comme aujourd'hui, comme demain, sauf si les chancelleries occidentales en décident autrement et déversent des millions de \$US - ce qui n'est pas évident - pas un candidat ne sera à même de battre dans l'urne Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Faut-il cependant craindre cet extérieur? Bien sûr. Sauf que face à la détermination d'un pays, face à la vigilance d'un peuple, face à la volonté de résistance qui marque ce pays et ce peuple, l'interventionnisme extérieur ne saura rien imposer dans un monde de plus en plus multipolaire, où l'Occident perd pied de plus en plus. Aux Congolais de veiller et de défendre leurs intérêts, non de veiller et de défendre les intérêts des Occidentaux. Hier, aujourd'hui, demain 20 décembre 2023, j'ai choisi Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

KKMRY ■

# Ce décembre 2018 quand le choix fut fait



Lundi 3 décembre 2018, peu avant le lancement de la campagne CACH, Tryphon Kin-kiey Mulumba accueilli, ovationné, signe au siège de l'UDPS. DR.

**C**e mois de décembre 2018, le Congo a vécu un grand événement que l'Histoire retiendra demain et quand d'aucuns me firent passer pour un fou: le retrait de ma candidature à la Présidence suivie du ralliement à la Candidature n° 20 Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à qui personne ne donnait la moindre petite chance de victoire. Pourtant ! Ci-après, du texte qui raconte cette histoire.

**A**u micro de la radio Top Congo ce samedi à Kinshasa, l'ancien ministre et proche de Kabila, Tryphon Kin-kiey s'est expliqué sur les raisons de son ralliement à Félix Tshisekedi. « Les foules qui courent derrière le couple Cach le font parce qu'ils croient en Félix Tshisekedi et à Vital Kamerhe », a-t-il confié, annonçant l'élaboration d'un projet de gouvernement commun avec les deux autres leaders de cette coalition. Kin-kiey affirme que la coalition Cach va gagner la Présidence. Il fustige la candidature de Martin Fayulu. Pour lui, le candidat de la coalition Lamuka ne souhaite pas prendre part au prochain scrutin. « Martin Fayulu ne



Samedi 8 décembre 2018, l'annonce sur Top Congo face à Lusakweno et son team. DR.

veut pas être élu ; (il ne peut pas être élu) ; l'appuyer serait croire dans des mensonges», fait remarquer. « J'ai été contacté avant, pendant et après Genève mais par quel miracle Martin Fayulu va gagner quand il demande aux électeurs de ne pas voter », s'est-il interrogé. « J'ai posé des questions à mon frère [Fayulu] sur son projet de transition de deux ans (parce qu'il s'est engagé, s'il est élu Président à n'être Président que pendant deux ans). Il m'a répondu, « je ne suis pas gourmand » (...) Mon frère n'a pas su non plus me

répondre sur l'utilisation de la machine à voter (qu'il condamne)», a-t-il enfoncé. Le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba avait surpris plus d'un en annonçant sa candidature à la Présidence en août dernier. Le 3 décembre, cet ancien ministre a encore étonné le pays en intégrant la coalition Cap pour le Changement, annonçant le retrait de sa candidature au profit de celle de Félix Tshisekedi. « Ballotté entre le Cœur et la Raison, j'ai fait, ce lundi soir 3 décembre 2018 à Kinshasa au siège de l'UDPS de Papa

Tshisekedi dont je fus le porte-parole à l'Alliance pour la Sauvegarde du Dialogue Inter-congolais, le choix de la Raison a prévalu », avait-il écrit plutôt sur son compte Twitter kkmtry. En septembre dernier, dans une interview sur POLITICO. CD, Kin-kiey avait affirmé vouloir « continuer l'œuvre de Kabila », disant partager des « valeurs » avec le candidat de la coalition au pouvoir, Emmanuel Shadary (que personne alors ne soupçonnait qu'il serait désigné par Kabila pour lui succéder) et n'avoir rien en commun avec l'opposi-

tion.

LA RÉDACTION ■  
8 décembre 2018  
à 17:53  
<https://www.politico.cd>

**L**e candidat président, Tryphon Kin-kiey Mulumba a, ce samedi 8 décembre au cours de l'émission Top Presse sur la radio Top Congo, expliqué les raisons qui l'ont poussé à se rallier à la coalition Cap pour le Changement, Cach, et non à la coalition Lamuka. Il affirme que le tandem Kamerhe-Tshisekedi représentait, pour lui, « une offre politique » et son ralliement à Cach est un « choix de la raison ».

« À Genève, il s'agissait d'un frère. À Nairobi, il s'agissait d'une offre politique. Entre le cœur et la raison, que choisir? J'ai finalement choisi la raison. Tout simplement parce que, d'un côté, vous avez une offre politique, vous avez de vraies bêtes de scène. Je pense à Vital Kamerhe, un vrai animal politique qui mobilise l'Est du pays. Au centre, on a un vrai animal politique, Félix Tshisekedi », a-t-il déclaré. S'agissant de Lamuka, Kin-kiey Mulumba estime que le candidat de Lamuka développe « un discours incompréhensible » sur le processus électoral et qu'il serait une marionnette portée par « les calculateurs politiques » et « les haineux » qui veulent « lui faire jouer un mauvais rôle ». « Martin Fayulu développe un discours que je n'arrive pas à comprendre et que les Congolais n'arrivent pas à comprendre. Il dit le 23 décembre, il sera le président de la République mais en même temps, il demande aux Congolais de ne pas aller voter ce jour-là. Je me dis s'ils ne votent pas ce jour-là, s'ils utilisent un bulletin qui sera déclaré nul, donc ce vote-là ne sera pas comptabilisé. Par quel miracle, Fayulu deviendra Président? », a-t-il

précisé. Pour rappel, Kin-kiey s'est désisté en faveur de Félix Tshisekedi pour la présidentielle du 23 décembre.

MERVEIL MOLO ■  
stagiaire,  
samedi 8 décembre  
2018 - 21:54  
<https://7sur7.cd>

**T**ryphon Kin-kiey Mulumba a été présenté ce lundi 3 décembre, au siège de l'UDPS, Union pour la Démocratie et le Progrès Social, à Kinshasa, comme allié du ticket Vital Kamerhe-Félix Tshisekedi. Originaire de Masi-Manimba, Kwilu, Kin-kiey, candidat indépendant à la présidentielle du 23 décembre, a laissé planer le doute le week-end dernier sur son ralliement qui a été finalement officialisé à Limete. « Avec le ralliement de Kin-kiey Mulumba avec les provinces de l'ex-Équateur et de l'ex-Bandundu, nous avons réuni la RDC. Moi, je suis de l'Est du pays, Félix Tshisekedi est du Centre. La victoire est certaine », a dit Vital Kamerhe lors de la cérémonie organisée à cet effet. Charles Bofassa Djema, Laurent Batumona Nkhandi Kham et d'autres personnalités politiques ont été également présentés. CHRISTINE TSHIBUYI ■  
<https://actualite.cd>  
Lundi 3 décembre  
2018 - 19:34.

# Sa première rencontre avec Le Soft ou comment nous l'avons découvert

**L**e Soft International a retrouvé la première trace de Félix Tshisekedi dans ses colonnes. Sa première interview accordée à notre journal. Le jeune colosse était alors, depuis un an déjà, l'adjoint du Dr. François Mpuila Tshipamba Tshidibi - le même ! - à la tête de la fédération UDPS-Bénélux. Esprit déjà bien trempé, il était à peine connu de ses compatriotes que déjà notre journal l'avait remarqué. L'article de notre collaborateur Reddy Mununu fut mis en ligne le 5 juin 2005. Le journal qui ne s'appelait alors que «Le Soft» - pas plus - était le premier du pays et certainement d'Afrique Centrale, à avoir découvert la Toile à s'y être placé... Relisez sans modération.

Seul le timbre de sa voix le différencie des modulations martelées avec accent de son père biologique Étienne. Pour le reste, Félix est le parfait sosie de son géniteur de Tshisekedi.

Il a tout de lui. De sa taille de colosse, près de 1 m 90, alourdi par un embonpoint plus que naissant au rictus de ses lèvres jusqu'à son regard glacial et distant. Rien ne laisse douter un seul instant que ce jeune homme de 42 ans est bien le fils de son père.

Le troisième d'une lignée de six garçons que Tshisekedi a eus avec Marthe.

## DISCUSSIONS ORAGEUSES.

De tous, Félix est le seul à faire la politique active. Depuis l'année dernière, il est l'adjoint du Dr François Mpuila Tshipamba Tshidibi - le même ! - à la tête de la fédération UDPS-Bénélux. À Kinshasa, le grand public a découvert son visage... sur le plateau d'une chaîne



Félix est le parfait sosie de son géniteur de Tshisekedi. Le fils a tout de son père. DR.

de télévision privée. Depuis, il crève l'écran et multiplie les sorties publiques. Pas une manifestation du parti tshisekediste ne se déroule sans qu'il y montre sa silhouette de déménageur. Il ne tarit pas de déclarations. Il en fait

même plus au point que certains milieux le voient désormais pour le porte-parole de l'UDPS, si pas le dauphin d'un Tshisekedi dont l'âge, 73 ans, décrit une courbe descendante de fin de carrière. «Chacun interprétera cela comme il

veut et comme il l'entend. J'ai fait mes classes à l'UDPS. J'ai commencé à la cellule. J'ai appris comment battre campagne et comment se faire apprécier par des amis. Voilà ! Je suis vice-président d'une fédération. Je ne suis pas un gars

qu'on peut considérer comme un fils à papa. Je n'accepterai jamais que mon père m'impose un poste de responsabilité. Ce n'est pas démocratique», s'est défendu le fils Tshisekedi au «Soft». Ses classes d'homme politique, il les a

faites loin de son père. À Bruxelles. Il n'a pas partagé moins les tribulations des débuts de la vie d'opposant d'ancien élu de Kabeya Kamwanga dans le Kasai Oriental...

À l'aube d'un jour de novembre 1983, alors qu'il rentre d'une tournée nocturne avec un de ses frères, il trouve la résidence de son père, rue Pétonias, Limeté, assiégée par des éléments de l'ex-DSP, Division Spéciale Présidentielle.

Le jeune Félix, sorti deux années plus tôt du Collège Boboto, détenteur d'un diplôme d'État des humanités littéraires, est terriblement déchiré de voir son père faire ses bagages avec des militaires à ses basques. Lui aussi fait autant. Comme toute la famille. Contrainte d'accompagner le père en relégation dans son village natal à Mupompa.

«J'ai eu les larmes aux yeux. Mon père nous a expliqué que c'est son combat et nous a demandé de prendre courage. Ce n'était pas facile parce que cela perturbait notre scolarité», se rappelle Félix. La vie en relégation était des plus pires. Pas de visite. Pas de sortie. Pas de télé dans une bourgade sans électricité ni eau.

Pour les soins de santé, les Tshisekedi devaient s'en référer au gouverneur de région (aujourd'hui gouverneur de province), quitte à ce que celui-ci transmette le message à Kinshasa pour dépêcher un médecin.

«J'ai eu un mal de dent atroce que j'ai dû faire soigner traditionnellement», se souvient le fils de l'opposant.

Devant le drame de ses enfants, Tshisekedi dut se résoudre à les mettre à l'abri. En exil...

Avec la complicité des amis, Félix et ses frères sont exfiltrés, en 1984, de Kabeya Kamwanga à Bruxelles via Brazzaville.

La renommée de la lutte de son père leur permet d'obtenir aussitôt le statut

de réfugié politique auquel il n'a renoncé que récemment pour venir se mouiller la chemise à Kinshasa. C'est dans la capitale belge qu'il a rencontré son épouse, une Shie née à Bukavu, qui lui a donné cinq enfants.

S'il est ouvert, Félix entretient un grand mystère sur sa compagne. Il se refuse même à livrer son nom.

Tout ce qu'il en dit, ce que c'est «une très belle, alors une très belle femme».

On a beau insister mais difficile de faire cracher le morceau à ce gradué en...

Il est plus disert sur la vie de famille des Tshisekedi. Il y règne un climat de parole libre.

«Nous discutons souvent de manière orageuse», affirme-t-il. Les prises de position de Tshisekedi père et ses méthodes font aussi partie du menu des débats.

Félix a toujours trouvé à redire là-dessus même si le chef historique de l'opposition reste son «modèle politique».

«Quelquefois, je ne partage pas les méthodes de mon père. Mais, dans l'ensemble, je suis totalement d'accord avec lui», confesse-t-il. Félix éprouve un profond respect envers son père.

Il en est même très admiratif.

«Grâce à son combat, le peuple congolais est devenu maître de son destin», se flatte le vice-président de l'UDPS-Bénélux.

Il a aussi de l'admiration pour Nzanga, le fils de l'autre... Mobutu. Sur sa première épiphanie à Kinshasa, il déclare être venu «fêter l'avènement de nouvelles institutions au 1er juillet prochain. Ce jour-là, moi et mes frères, nous serons dans la rue. D'ailleurs, ceux qui ont accédé au pouvoir par les armes n'étaient pas au-devant de leurs armées».

REDDY MONUNU ■  
lesoftonline.net  
KINSHASA,  
PARIS, BRUXELLES.  
Le Soft International  
n°1458 | MERCREDI  
19 JUIN 2019.

# Le candidat du peuple congolais

**S**ous-estimé comme jamais et toujours couru comme sans doute jamais, c'est Fatshi, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le fils de son père. On peut tout dire, la naissance d'un homme, la formation de celui-ci, l'éducation, l'environnement immédiat, voilà qui sert de pièce d'identité à chacun. Il n'avait jamais quitté son père. Il endure les années de martyr sous Mobutu, qui place son père à résidence surveillée sous la garde de l'armée, les années de condamnation, celle de relégation à Mupomba dans Kabeya Kamwanga, au Kasai Oriental, village de son père, avec sa mère, avec son père, accusé d'avoir initié la première contestation publique du régime Mobutu par des acteurs politiques et faibli ainsi la puissance du régime. Le martyr qui se poursuit sous les deux Kabila, père et fils. Tout commence par la fameuse « Lettre des 13 parlementaires » publiée le 1er novembre 1980 qui dénonce littéralement un régime de dictature. Cette longue lettre ouverte survient après la répression par l'armée en juillet 1979 de creuseurs artisanaux de diamants à Katekelay dans le Kasai Oriental alors que l'exploitation de diamants par des privés est interdite. La lettre a opté « pour un langage militant, c'est-à-dire dépouillé de toute hypocrisie et de toute flatterie ». Elle se termine par appeler le « Citoyen Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République », à « une réforme politique profonde mettant en œuvre » dix principes susceptibles de conduire le pays à « l'instauration de ce pluralisme » en lien avec le Manifeste de la N'Sele, document fondateur du MPR



Il s'est rendu personnellement au BRTC et a déposé son dossier de candidature. DR.



qui prévoyait un deuxième parti en référence à l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967.

## « JE VOUS DIS À NOUS REVOIR ».

Les signataires sont Ngalula Pandanjila, Makanda Mpinga Shambuyi, Paul Kapita Shabani, Gabriel Kyungu wa Kuwanza, Potrais Lumbu Maloba Ndoba, Kanaan Tshungu, François Lusamba Ngieni, Kasala Kalumba, Bengamine Manga Ruka, Charles Dia Onken Ambel, Ngoyi Mukendi, Mbombo Lona, Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Mobutu n'a pas apprécié que celui qui fut avec lui, avec Justin-Marie Bomboko et Joseph Nsinga Udjuu Ungwankebi Untube, concepteur et co-rédacteur de ce Manifeste de la

N'Sele, la charte qui crée le MPR, le Mouvement Populaire de la Révolution, parti unique, promulguée le 20 mai 1967, s'éloigne ainsi de lui. Il qualifie cela d'outrage à son pouvoir... Qu'importe ! Le fils, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est à Kabeya Kamwanga avec son père. Mais soucieux de préserver son enfant de ce martyr, Étienne Tshisekedi wa Mulumba parvient, de connivence avec des chancelleries occidentales, à l'exfiltrer vers la Belgique via Brazzaville où le fils tente, autant que possible, de survivre, aux côtés des siens, aux côtés de ce Peuple - « le Peuple d'abord » - qui reste la référence du père comme celle du fils. Quand certains se prélassent dans des lieux extravagants,

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo vit la vie de ces progénitures éloignées des leurs. Ces durs moments de la vie lui assurent une formation d'où il tire tout aujourd'hui à l'âge adulte. Nul n'affirmera que les cinq années qu'il vient de passer à la tête du Congo à l'issue de la première et historique passation de pouvoir de « façon civilisée » aient été une sinécure. Passation de pouvoir de « façon civilisée » ? Quand on sait comment le colonel Mobutu, chef d'état-major de l'armée, renverse le président de la République Kasavubu après avoir destitué le Premier ministre Patrice Émery Lumumba peu après assassiné au Katanga, quand on sait comment Mobutu est défait

par le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila à qui le fils Joseph Kabila succède après l'assassinat dans son bureau de son père, avouons que c'est grâce à l'accompagnement à l'international que le Congo aura connu à sa tête pour la toute première fois de son histoire, avec Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, une succession sans bruit de bottes. Sauf que la réalité aura été autre. Refusant de reconnaître sa défaite électorale, esquissant diverses stratégies de maintien au pouvoir et de reprise de pouvoir, l'ancien pouvoir du fils Kabila ne joue pas la sincérité. Sachant que selon la Constitution du pays, la réalité de ce pouvoir n'est pas à la présidence de la République, mais à l'Assemblée nationale et dans les assemblées provinciales, l'ancien pouvoir s'arrange pour s'adjuger - se fabriquer - une majorité stalinienne dans toutes les chambres nationales et provinciales dont émane le pouvoir exécutif, à commencer par le Premier ministre, Chef du Gouvernement et les gouverneurs de province. Le but final est de bloquer ce « Président du Peuple », l'empêcher de gouverner - de l'anéantir en lui retirant toute possibilité d'atteinte de résultat - afin de

revenir à la tête du pays à l'issue des cinq ans. Et pourquoi pas avant ? Qui a oublié ce court discours de Joseph Kabila le 17 août 2018, à Windhoek, la capitale de la Namibie où se tient le 38e sommet des chefs d'État de la SADC qui le pressent de ne pas se représenter à la tête du pays mais de faire sans attendre ses adieux, de se trouver éventuellement un candidat à sa succession quand il leur lance : « Je préfère ne pas vous dire au revoir, je vous dis à bientôt. La démocratie n'est pas juste une réalité, c'est un processus irréversible en RDC. Merci aux actuels chefs d'État qui m'ont aidé à me rendre la vie facile. Et à tous qui l'ont un peu compliqué ».

## L'ÉCHEC CUISANT DE KABILA.

Joseph Kabila promet de revenir à la tête du Congo... Sauf que la politique est faite de surprises. Qui aurait imaginé un jour que des personnalités comme Augustin Matata Ponyo Mapon, Évariste Boshab Mabudjma-Bilenge, Adolphe Lumanu Mulenda Mwana N'sefu, Léonard She Okitundu Lundula, Célestin Tunda Ya Kasende, Jean-Charles Okoto, Lambert Mende Omalanga, etc., si liées à cet homme pour avoir été soit Premier ministre de son gouvernement (Augustin Matata Ponyo Mapon), soit Vice-premier ministre (Évariste Boshab Mabudjma-Bilenge, Adolphe Lumanu Mulenda Mwana N'sefu, Léonard She Okitundu Lundula, Célestin Tunda Ya Kasende), soit directeur de cabinet du président de la République (Boshab qui fut aussi président de l'Assemblée nationale, Lumanu), soit à la tête des ministères de souveraineté (Jean-Charles Okito, She Okitundu, Lambert Mende Omalanga, etc.), pouvaient un jour s'éloigner de ce

mentor, lui faire les adieux et traverser la rue ? L'effondrement fin décembre 2020, début février 2021, d'une majorité fabriquée dans les chambres parlementaires, l'éviction de ses présidents (Jeanine Mabunda Lioko Mudiayi le 10 décembre 2020 à la Chambre basse, Alexis Thambwe Mwamba le 5 février 2021 au Sénat), la chute, le 27 janvier 2021, du Gouvernement Sylvestre Ilunga Ilunkamba marque la fin d'une histoire. C'est rien d'autre que signe d'un échec cuisant pour l'ancien pouvoir. S'il y a eu une guerre au Congo-Zaïre appelée « la première guerre mondiale africaine », l'Histoire retiendra une trahison intervenue dans ce pays qu'elle pourrait nommer « la première trahison politique mondiale africaine ». Jamais, dans l'histoire démocratique, une majorité parlementaire n'avait changé aussi totalement sans élection anticipée au cours d'une législature. Il faut certainement aller chercher à une autre époque un leader de premier plan, aussi abandonné, aussi isolé, aussi trahi par ceux dont il avait forgé l'existence politique. Mais le vaste Congo au cœur du Continent qui a aidé l'Occident à gagner la première guerre mondiale grâce à son uranium de Chinkolobwe, ce Congo et ses minerais rares et stratégiques (cuivre, coltan, cobalt, lithium, etc.) tant convoités dans le monde puisque tenant le futur de l'humanité, ce pays ne sera jamais laissé libre par aucune puissance. C'est au Peuple et au Peuple Congolais de faire barrage et de s'assumer pleinement contre des candidats de l'étranger. Au Sahel, une page s'écrit qui inspire respect ? C'est en tout cas le sentiment que tout le Continent a.

D. DADEI ■

# Les aéroports congolais en voie de se transformer



Vue extérieure de l'aérogare de l'Aéroport International de Goma, capitale du Nord Kivu. La même vue depuis sa construction en 1976 par Mobutu. DR.

**F**élix-Antoine Tshisekeki Tshilombo est le premier à le dire publiquement. Le système de transport dans ce vaste Congo est resté trop longtemps en arrière, constat fait à plusieurs reprises par le Chef de l'État. Il va du transport routier comme du transport fluvial, lacustre, aérien pour un pays aux dimensions d'un Continent. Avec ses 2.345.410 km<sup>2</sup>, qui, en l'espèce, est le deuxième plus grand pays du Continent après l'Algérie ; qui se positionne en l'espèce à la onzième place au monde ; qui est trente-trois fois plus grand que le Benelux ; quatre fois plus grand que la France ; quatre-vingt fois plus grand que la Belgique ; juste inférieure au quart de la superficie des États-Unis d'Amérique ! Un Congo où il n'y a ni route, ni système de navigation fluviale, alors qu'il est traversé de l'Ouest à l'Est par l'un des plus grands fleuves

du monde, et... ni compagnie aérienne avec des avions de ligne qui permettrait la mobilité. Une mise à niveau de la cinquantaine d'aéroports internationaux, nationaux et des aérodromes dans ce vaste pays permettrait au vaste Congo d'attirer nombre de compagnies aériennes internationales sur nos aéroports et aérodromes nationaux comme c'est déjà le cas pour Ethiopian, Kenya Airways, Air Tanzania, des compagnies sud-africaines, etc. Voilà qui monterait en puissance la Régie des Voies Aériennes-SA. Sauf que les infrastructures de la RVA-SA sont restées à «l'époque de l'homme de Néandertal ou de Cro-Magnon». Constat fait le 7 novembre dernier par le président du Conseil d'Administration, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, à l'Aéroport International de N'Djili, à Kinshasa, qui poursuivait ses visites des entités aéroportuaires entamées dès le lendemain de sa nomination il y a environ trois mois.

À N'Djili, le président du Conseil d'Administration avait failli s'évanouir au vu du spectacle qu'offrent les installations de cet aéroport International. À la tête d'une délégation du Conseil d'Administration de la RVA-SA, il avait visité tour à tour les salons ministériel et diplomatique récemment réfectionnés, le hall des arrivées nationales, le hall de retrait des bagages, la salle des départs nationaux, l'ex-restaurant de l'Inter-Continental qui a cédé la place à un nouveau, le restaurant Ciel, le hall de départs de l'aérogare modulaire, édifice construit pour cinq ans d'exploitation mais en dépassement de trois ans, la tour de contrôle, le bureau d'approche, le centre de contrôle régional, la caserne anti-incendie, la centrale électrique, etc.

**PARTOUT MÊME SPECTACLE DÉSOLANT.** Partout le même spectacle désolant pour un aéroport international au XXI<sup>ème</sup> siècle. Dans la salle des départs ou des arrivées

des vols nationaux, plafonds totalement détruits, toiles d'araignée sur des têtes de voyageurs, toilettes infrequentes, foule immense de commerçants qui vendent tout partout voire à même le sol, etc. N'Djili est tout sauf un aéroport. Il s'agit pourtant de la Capitale du pays, la principale porte d'entrée du pays. Ce cas n'est malheureusement pas isolé. À la Luano, l'aéroport international de Lubumbashi dans le Haut Katanga ; à Goma, aéroport international, capitale du Nord Kivu à propos duquel un courrier en ampliation du Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile, AAC-RDC adressé au Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, a été porté à la connaissance des Administrateurs à la réunion du Conseil d'Administration de vendredi 17 novembre. Le Directeur Général de l'AAC y écrit sur cet aéroport International récemment visité par le Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, une situation de dégradation avancée,

une catastrophe. « Les avancées en matière de sûreté de l'aviation ne sont pas significatives ; une vulnérabilité accrue persiste sur l'aéroport de Goma suite à beaucoup de non-conformités majeures ». Il cite des cas : « absence du cadre réglementaire de base sur la sûreté d'un aéroport, à savoir, le programme de sûreté d'aéroport, le programme de formation, le programme de contrôle qualité et le plan de gestion des crises ainsi que le programme de facilitation » ; « non-désignation des zones de sûreté à accès réglementé » ; « allocation insuffisante des moyens requis à la Division sûreté pouvant lui permettre de remplir efficacement sa mission » ; « utilisation massive du personnel temporaire non formé et non qualifié dans la mise en œuvre des mesures de sûreté » ; « multiples cas d'intrusion sur la piste » ; « accès incontrôlés sur la piste à partir des entrepôts CAA/NAS et DGDA » ; « érection des constructions en matériaux durables sur

les bandes de piste vers le seuil 35 de la piste » ; « manque de formation et de qualification du personnel commis à la sûreté conformément aux normes nationales et internationales » ; « absence des activités de contrôle qualité » ; « inefficacité de mesures de sûreté sur les personnes, les véhicules et les objets transportés aux postes de contrôle d'accès et d'inspection-filtrage » ; « absence de port apparent de badges par les usagers de l'aéroport » ; « mauvais comportement du RX » ; « défec-tuosité des équipements de sûreté, non entretenus et non acceptés par l'AAC/RDC » ; « manque de protection de la zone de tri-bagages » ; « absence d'un bureau en charge de la délivrance des titres d'accès » ; « non respect de plusieurs exigences en matières de facilitation ». L'AAC aurait pu poursuivre cette liste. Mais « quand on a lu ce courrier de l'Autorité de l'Aviation Civile, que dire ? Sommes-nous vraiment dignes d'exister ? Quelle

note l'OACI dont la visite de la mission d'audit est imminente pourrait décerner à nos aéroports ? Sommes-nous conscients ou inconscients de cette situation ? N'avons-nous pas la capacité de faire face à toutes ces situations pour la sûreté et la sécurité de ceux qui voyagent ? ». Ainsi, s'est interrogé le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, face aux Administrateurs et Censeurs, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre. De poursuivre : « Chers Collègues, permettez-moi de rappeler un bout de texte que j'ai prononcé lors de ma communication à la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre dernier. « Je cite : « Permettez-moi d'évoquer la douloureuse expérience que nous avons vécue lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre lorsque l'État Actionnaire Unique a pris la décision gravissime et donc douloureuse consistant à ne pas approuver les États financiers (suite en page 18).

# Le processus de modernisation des aéroports semble enclenché

(suite de la page 17).

de la RVA-SA pour l'exercice 2022 dont nous avons porté la responsabilité au nom du principe de la continuité du service public de l'État (...) Faut-il ajouter que ce rejet des États financiers de la RVA-SA se produisait malheureusement pour la deuxième année consécutive (...) « La conséquence du rejet des États financiers 2022 aurait conduit l'État

Actionnaire Unique à ne pas renouveler le mandat de notre Conseil d'Administration qui venait d'être nommé trois mois avant. Si notre Conseil d'Administration a été sauvé de justesse, c'est puisque notre Conseil d'Administration avait une bonne perception des problèmes qui accablent le fonctionnement de la Régie des Voies Aériennes-SA et avait affiché une ferme volonté de redresser cet état de

choses en changeant fondamentalement de paradigme». « Dès lors, l'État Actionnaire Unique a estimé que notre Conseil d'Administration était en mesure de face à la situation de crise dans laquelle la RVA-SA tend à se vautrer indéfiniment ». « L'État Actionnaire Unique nous a fait observer, à l'Assemblée Générale Ordinaire, que l'absence de contrôle permanent et celle du suivi actif de la gestion de la RVA-

SA par le Conseil d'Administration de la RVA-SA sont à la base de la situation actuelle tant décriée». (Je reprends). Et j'avais conclu ce qui suit : « Afin de parer demain à toute éventualité, j'invite ici et maintenant notre Conseil d'Administration à poser ses marques en faisant du contrôle permanent de la gestion son leitmotiv ». « Notre Conseil d'Administration doit agir aujourd'hui et maintenant, agir

aujourd'hui et maintenant vite sans atermoiements ni précipitation (bien sûr) ». Heureusement que le Congo attire, il continue d'attirer. Ce ne sont pas des projets de partenariat public-privé qui font défaut à la RVA-SA. Pour le PCA de la RVA-SA, face à « cette situation inacceptable de nos aéroports, nos installations aéroportuaires doivent s'adapter à l'époque contemporaine. Nous devons analyser la situation

de la RVA-SA en tenant compte du contexte et des perspectives du changement au plan de la modernité et à celui des enjeux dans le secteur de l'aviation civile. Nous ne pouvons nous opposer systématiquement à toutes les initiatives qui proviendraient de partenariat Public-Privé. Nous devons au contraire mener des réflexions profondes en se référant à la grille d'analyse adaptée à l'évolution du

monde et à celle de secteur de l'aviation, en incluant le personnel en tenant compte de son sort, les syndicats. Il convient de noter que la coopération, le partenariat, la négociation et surtout la communication s'imposent aujourd'hui comme des mécanismes à travers lesquels les entreprises mobilisent des ressources financières additionnelles dont la captation dépend de plusieurs facteurs ». ALUNGA MBUWA ■

## À l'aérogare de N'djili, ce fut peut-être « un mal pour un bien »

**L'**incident survenu lors de la visite le 7 novembre dernier quand un groupe d'agents de l'Aéroport International de N'Djili a interpellé la délégation du Conseil d'Administration de la RVA-SA « fut peut-être un mal pour un bien », a déclaré le Professeur Tryphon Kinikiey Mulumba à la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 17 novembre.

Lors de cette visite, un groupe d'agents qui soupçonnait, à la suite d'une intox, que cette délégation venue visiter les installations de l'aéroport comprenait en son sein des membres de la firme turque Milvest, avait manifesté au cri « Félix, Papa alobaki, le peuple d'abord », le slogan du parti présidentiel UDPS et des partis de la majorité au pouvoir. Ces agents voulaient absolument voir retirée du projet de contrat négocié au niveau gouvernemental l'idée de résiliation des contrats du personnel de la RVA-SA. Cette idée était exprimée dans ce qui n'était qu'un projet signé par aucune autorité du pays, soumis cependant par la Direction Générale aux syndicats



Une image du projet qu'entreprend d'engager à l'Aéroport International de Kinshasa, la firme turque Milvest avec 1 milliard 200 millions de \$US. Une vraie transmutation. DR.

de la RVA-SA, était ainsi clairement libellée : « Au plus tard à la date de début de l'exploitation de l'Aéroport, l'Autorité Concédante devra obtenir la résiliation de tous les contrats de travail des employés existants de la RVA de l'Autorité Concédante, d'une Autorité Compétente ou de tout opérateur ou prestataire intervenant dans l'Aéroport pour le compte de l'une des quelconques personnes ci-dessus (...) Le Concessionnaire aura la possibilité (mais non l'obligation) d'embaucher un quelconque de ces employés existants dont le contrat de travail aura été résilié et afin d'évi-

ter toute ambiguïté, il est précisé que si le Concessionnaire choisit d'embaucher l'un de ces employés, le Concessionnaire ne saurait être tenu responsable, vis-à-vis de l'Autorité Compétente ou de ces employés existants en raison des services passés de ce ou ces employés ou de la résiliation des contrats de travail existants de ce ou de ces employés ».

**L'IMAGE DES HALLS.** Problème ? Le Conseil d'Administration n'était pas au courant de ces dispositions. Il venait de recevoir trois jours avant ce projet de contrat qu'il n'avait ni ouvert, ni donc lu,

ni donc débattu. à la suite de cet incident, il s'ensuivit des aller-retour lancés par la visite de Turhan Mildon, le CEO de la firme turque Milvest, rendue vendredi 10 novembre au Président du Conseil d'Administration. Renvoi du personnel ? « En tant que Chairman et Responsable n°1 de Milvest, je peux vous assurer que depuis le démarrage des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage, il n'y aura aucun licenciement du personnel de la RVA-SA qui devra néanmoins être mis à jour en vue de renforcer ses capacités par un programme de formation que nous allons

déployer », avait assuré le CEO devant les médias accourus. Et d'insister : « Cette rencontre était cruciale avec le Président du Conseil d'Administration pour éviter des incompréhensions dans le cadre du projet Milvest avec la RVA-SA. Quand on fait quelque chose d'aussi important pour le pays, il ne faut pas qu'il y ait des gens qui croient qu'ils vont perdre quelque chose. C'est pour cela que j'ai tenu à rencontrer le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Kin-kiey Mulumba, pour lui expliquer tous les détails du projet de l'aéroport de N'Djili. Il me paraît

très important de construire ce bel aéroport. Un étranger qui arrive dans un pays, la première chose qu'il remarque et qui reste dans sa tête, c'est l'aéroport. Qui est la vitrine du pays. Ce projet est en cohérence avec la vision du Président de la République, avec celle de la RVA-SA, avec celle de Milvest ». Autre « fake news » ? La gestion des redevances aéroportuaires. Pour les agents, l'ensemble des recettes du nouvel aéroport ira à Milvest. Démenti du CEO. « Toutes les redevances perçues ne reviendront pas au seul Milvest. Le Gouvernement, la RVA-SA et toutes les autres parties prenantes, chacun aura sa part ». Ce dossier était inscrit comme point d'information à la réunion du Conseil d'Administration de la RVA-SA tenue le 17 novembre dans les nouvelles installations du siège du Conseil d'Administration, immeuble Jacaranda, 7460, avenue du Roi Baudouin, commune de la Gombe. Un second dossier était examiné. Celui d'une firme britannique prestataire de services Westminister Aviation Security Services Ltd. Le dossier porté par Milvest représente une valeur de 1 milliard 200 millions

de \$US tandis que le second porte sur un investissement de 140 millions de \$US. Le projet Milvest est une « concession exclusive pour la construction, le développement, la gestion, l'exploitation et la maintenance (de l'Aéroport International de N'djili), du Nouveau Terminal et des installations, de la Centrale à Énergie Renouvelable ». Tandis que le second vise à « renforcer les services de sûreté de l'aviation (AVSEC) à l'Aéroport et les fournir conformément aux règlements et normes nationaux et internationaux afin de maîtriser et d'améliorer la certification et la qualité des services des aéroports ». Il porte sur le financement, le développement, la mise en œuvre, la maintenance, la formation et l'exploitation des services de sûreté sur cinq aéroports internationaux du pays, à savoir N'djili à Kinshasa, Luano à Lubumbashi, l'aéroport de Goma, l'aéroport Bangboka à Kisangani et l'aéroport de Bipemba à Mbuji Mayi. Deux dossiers qui, s'ils venaient à la phase de réalisation, vont, plus que jamais, changer l'image des salles de départ et d'arrivée de nos aéroports. Du coup, l'image du pays... ALUNGA MBUWA ■

# Le projet du nouvel aéroport international de Kinshasa en voie d'être dévoilé

**L**e projet du nouvel aéroport international de Kinshasa devant voir le jour dans deux ou trois ans va être dévoilé sous peu. C'est le Président de la République lui-même, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui va poser la «première pierre», selon un protocole spécial, de cet immense ouvrage que porte la firme turque Milvest, qui sera, à son achèvement, le premier aéroport du Continent par son immensité. Déjà par son coût. L'ouvrage et ses dépendances notamment l'hôtellerie et des malls vont requérir 1 milliard 200 millions de \$US quand on sait que l'ancien projet chinois, sur le même site et qui appartient désormais au passé, était estimé à 340 millions de \$US. Nul doute, l'ambition affichée est sans équivoque. Cet ouvrage donne le cap de ce que sera le deuxième mandat du Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo dont la campagne va être lancée en fin de semaine.

Milvest, filiale de Miller Holding, une entreprise familiale turque, installée au Congo depuis 2021, qui érige le Centre Financier de Kinshasa au cœur du quartier chic de la Capitale, à la Gombe, sous les auspices du ministère des Finances, qui est livré le 2 décembre, se présente désormais comme «le premier investisseur au Congo», a déclaré son CEO, Turhan Mildon, lors d'une visite qu'il a rendue vendredi 10 novembre au Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba. L'homme d'affaires turc était venu vanter son projet auprès du Président du Conseil d'Administration, l'organe appelé, par les statuts, le régle-



Les images vues de l'extérieur, de jour et de nuit, de ce que sera le nouvel aéroport international de Kinshasa. DR.



ment intérieur de la Société et l'Acte Unifforme de l'OHADA, «à jouer un rôle prépondérant dans la marche de la RVA-SA». «La Société - en l'occurrence la Régie des Voies Aériennes-SA, entreprise du portefeuille de l'État - est administrée par un Conseil d'Administration» et c'est ce Conseil d'Administration, comme conseiller de l'État, qui a autorité à déléguer un tel dossier.

**GROSSE INTOX.** Trois jours auparavant, le 7 novembre,

une délégation de ce Conseil s'est trouvée face à un groupe d'agents conduits par des délégués syndicaux à l'aéroport de N'Djili, lors d'une visite de routine d'inspection des infrastructures aéroportuaires du pays, programmée depuis de longues semaines. Brandissant des calicots, chantant «Félix, Papa alobaki, le Peuple d'abord», le slogan du parti présidentiel UDPS et des partis de la majorité au pouvoir, les agents manifestaient leur opposition au projet Milvest en ce

qu'il entendait renvoyer au chômage tous les agents de la RVA-SA. Grosse surprise du Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba qui s'est adressé à eux, lors de trois rencontres, interrompant momentanément son programme de visite des installations. Une réunion a été organisée à la Nouvelle Tour de Contrôle pour échanger les informations avec une dizaine de délégués. Après cette réunion, les délégués syndicaux se sont rendus compte que le dossier Milvest ve-

nait d'être réceptionné par le Président du Conseil d'Administration qui avait entrepris de mettre en place une commission pour donner un avis conséquent. Le Professeur Kin-kiey a expliqué que comme conseiller de l'État Actionnaire Unique et propriétaire de la RVA-SA, il prendrait le temps de vérifier les allégations des agents mais qu'il ne doutait pas que le slogan «Félix, Papa alobaki, le Peuple d'abord», avait en l'espèce tout son sens. La visite de Turhan

Mildon a été l'occasion de disposer d'informations sur le projet Milvest. Au cours de cet échange, le CEO a été clair.

#### IL ASSURE.

Le renvoi du personnel ? «En tant que Chairman et Responsable n°1 de Milvest, je peux vous assurer que depuis le démarrage des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage, il n'y aura aucun licenciement du personnel de la RVA-SA qui devra néanmoins être mis à jour en vue de renforcer ses capacités par un pro-

gramme de formation que nous allons déployer». Turhan Mildon a insisté : «Cette rencontre était cruciale avec le Président du Conseil d'Administration pour éviter des incompréhensions dans le cadre du projet Milvest avec la RVA-SA. Quand on fait quelque chose d'aussi important pour le pays, il ne faut pas qu'il y ait des gens qui croient qu'ils vont perdre quelque chose. C'est pour cela que j'ai tenu à rencontrer le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Kin-kiey Mulumba, pour lui expliquer tous les détails du projet de l'aéroport de N'Djili. Il me paraît très important de construire ce bel aéroport. Un étranger qui arrive dans un pays, la première chose qu'il remarque et qui reste dans sa tête, c'est l'aéroport. Qui est la vitrine du pays. Ce projet est en cohérence avec la vision du Président de la République, avec celle de la RVA-SA, avec celle de Milvest». Autre «fake news»? La gestion des redevances aéroportuaires. Pour les agents, l'ensemble des recettes du nouvel aéroport ira à Milvest. Démenti du CEO. «Toutes les redevances perçues ne reviendront pas au seul Milvest. Le Gouvernement, la RVA-SA et toutes les autres parties prenantes, chacun aura sa part».

Au-delà de l'érection de cet aéroport, Milvest dit vouloir œuvrer à sortir le Congo de la liste noire de l'Union Européenne et, du coup, de celle des États-Unis pour permettre à la flotte nationale de reprendre des vols longtemps interrompus. Un week-end de travail au Conseil d'Administration qui s'est poursuivi vendredi tard jusque samedi avec une rencontre avec le banc syndical de l'entreprise qui recherchait les bonnes informations sur le projet.

**D. DADEI**

**international**

# **METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE**



**CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.**



**SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.**

# Le summum du savoir-faire britannique dans l'automobile



Avec un choix de matériaux exclusifs, ce Range Rover SV, summum du savoir-faire britannique peut être configuré de 1,6 million de manières différentes. DR.

**L**e Range Rover c'est le summum du savoir-faire britannique dans l'automobile. Ce SUV est une précieuse interprétation du luxe et de la personnalisation. Ce constat est encore plus vrai avec la version développée par les experts de Special Vehicle Operations, SVO. Son nom ? Range Rover SV. Il propose des équipements soigneusement pensés et un éventail de personnalisation plus large que jamais. Précédemment entrevue sur la gamme SV Autobiography, la version porte-drapeau SV allie la saisissante modernité du nouveau Range Rover, son raffinement sans égal et ses capacités exceptionnelles avec des détails de design spécifiques à SV et un choix de matériaux exclusifs. Le nouveau Range Rover SV peut être configuré selon plus de 1,6 million de manières différentes. Le dessin unique du bouclier avant et de la calandre à cinq barres distingue cette nouvelle version, tout comme les sigles SV, finis au laser, sur les grilles latérales, le nouveau médaillon SV en céramique sur le hayon et les nouvelles roues de 23 pouces, unidirectionnelles, disponibles en 3 finitions. Parmi les matériaux exclusifs, le nouveau Range Rover SV propose des métaux lustrés, de la marqueterie,



une céramique douce au toucher, du bois issu de sources écoresponsables, un cuir souple semi-aniline en plusieurs coloris ainsi que le textile durable innovant Ultrafabrics comme alternative au cuir. Le thème de design

purement luxueux SV Serenity ainsi que le plus audacieux SV Intrepid sont la clef de votre itinéraire de personnalisation du nouveau Range Rover SV. Chacun de ces thèmes, qui donnent au Range Rover SV une per-

sonnalité bien distincte, peut être commandé indépendamment pour l'intérieur et l'extérieur, en complément de l'intérieur ou de l'extérieur standard du Range Rover SV, et peut également constituer le thème

de l'ensemble du véhicule. L'option de l'intérieur en deux couleurs contrastées délimite les parties avant et arrière de l'habitacle. Le Range Rover SV est disponible avec les carrosseries standard ou à

empattement long, y compris, pour la première fois, une configuration cinq places avec la version longue. Le choix de moteurs puissants et sobres comprend l'hybride rechargeable de 510 chevaux (version SWB

seulement), le diesel six cylindres en ligne D350 Ingenium et le raffiné V8 double Turbo de 530 chevaux. Le nouveau V8 est 17 % plus sobre et développe 50 Nm de couple en plus que le précédent V8 5 litres suralimenté, propulsant le nouveau Range Rover SV à la vitesse maximale, encore augmentée, de 260 km/h. Ceux qui préfèrent l'empattement long peuvent aussi spécifier, en option, l'habitacle quatre places SV Signature Suite, qui représente le sommet de SV en matière de raffinement intérieur. Le spectaculaire design est axé sur une élégante console qui court de l'avant à l'arrière sur toute la longueur de la cabine et intègre une tablette club déplaçable électriquement, ainsi que les porte-gobelets, et un réfrigérateur intégré qui contient un service de verres en cristal Dartington gravés aux initiales SV. En complément de tout cela, les versions Range Rover SV sont disponibles avec les écrans d'infodivertissement arrière de 13,1 pouces, la taille optimale pour le confort, les plus grands jamais installés sur un Range Rover. Des casques audio haute fidélité sont conçus spécifiquement pour le Range Rover SV, avec une douceur et une puissance optimisées dans les hautes fréquences.



# Ce plaisir sans y aller : essayez la cravate de notaire

**C**ontrairement aux idées reçues, la cravate de notaire, également appelée branlette espagnole, peut procurer autant de plaisir à la femme qu'à l'homme. On vous en dit plus sur cette technique de masturbation. Vous pensiez que tout le plaisir était pour l'autre ? Détrompez-vous ! Pratiquée avec sensualité, la cravate de notaire peut s'envisager comme un bon préliminaire ou pratique sexuelle à part entière, qui peut procurer autant de plaisir à la femme qu'à l'homme. La cravate de notaire ou branlette espagnole, qu'est-ce que c'est ? Appelée également branlette espagnole, la cravate de notaire est une technique de masturbation. Cette pratique consiste à masturber son par-



La cravate de notaire peut être un bon préliminaire ou pratique sexuelle à part entière. DR.

tenaire en mettant son sexe entre vos seins. Son nom vient la forme de cravate que prend le sperme lorsqu'il coule sur la poitrine de la femme après l'éjaculation. Autrefois seuls les notables, dont les notaires, por-

taient des cravates au quotidien. Pour que cette pratique apporte beaucoup de plaisir aux deux partenaires, il faut ajouter une dose de sensualité et un climat de confiance. Pour plus de confort, on peut utiliser du

lubrifiant entre les seins pour éviter toute irritation. Les différentes techniques de la cravate de notaire ? Vous pouvez réaliser cette position assise ou allongée, tout dépend de ce qui est plus confort-

able pour vous. Si vous êtes à genoux, votre partenaire sera, quant à lui, debout. Si vous optez pour la position allongée, votre moitié devra être à califourchon sur vous. Vous pouvez également vous

asseoir sur le ventre de votre homme, les pieds vers sa tête. Il ne vous reste plus qu'à vous pencher vers son sexe. Une fois la position la plus confortable pour vous trouvée, place au va et vient. La cravate de notaire est une technique très sensuelle et très érotique car outre le pénis, elle stimule également la poitrine de la femme, zone érogène par excellence. Contrairement aux idées reçues, pas besoin d'avoir une forte poitrine pour se lancer dans cette pratique. On oublie donc tous ses complexes et c'est le bon moment pour faire monter le désir, pour l'un comme pour l'autre ! Vous pouvez pimenter cette masturbation en ajoutant des caresses ou en intensifiant mutuellement votre regard si vous êtes face à face. Peut-on pratiquer la cravate du notaire

enceinte ? On peut s'adonner à cette pratique sexuelle lors de la grossesse. En revanche, la cravate de notaire peut être inconfortable selon les femmes. « Le volume de la poitrine augmente durant la grossesse. C'est une période où et les seins peuvent être très sensibles », souligne une sexologue et thérapeute de couple. « Cette position peut donc être douloureuse. Le lubrifiant est une aide précieuse pour éviter les frottements qui peuvent devenir douloureux à la longue », conseille la sexologue et thérapeute de couple. Qui conclut : « chaque femme est différente; il est important de bien s'écouter ; la pratique doit être confortable et dans le cas où ça ne l'est pas, il ne faut pas hésiter à communiquer son inconvénient à son partenaire ».

# Y aller par aspiration

**P**as toujours évident de trouver à se renouveler quand il s'agit de sexualité. Pourtant, c'est un terrain de jeu sans limite, à explorer pour votre plus grand plaisir ! Une piste à tester : la pénétration par aspiration, différente de la pénétration par friction. Depuis que vous êtes parents, votre couple est transformé. Pour certains, cela passe par une sexualité à explorer de nouveau après une grossesse et un quotidien de famille chargé. Si vous avez vos petites habitudes pour vous faire plaisir, le sexe reste un terrain de jeu riche, avec toujours de nouvelles idées à essayer pour vous garantir un moment

de partage intense. On peut aborder avec vous de nombreuses positions et pratiques sexuelles en tout genre, mais aujourd'hui, nous allons revenir sur la pénétration en abordant la pénétration par aspiration. Rien à voir avec un stimulateur clitoridien. Rassurez-vous, rien à voir avec un appareil ménager. On ne vous demande pas de procéder à quelconque aspiration de ce type, ce serait à vos risques et périls ! La pénétration par aspiration n'a rien à voir non plus avec les stimulateurs clitoridiens, ces sextoys type Satisfyer ou Womanizer, qui eux fonctionnent grâce à un mécanisme de suction et se concentrent sur la zone du clitoris.

Alors de quoi s'agit-il ?

*C'est quoi la pénétration par aspiration ?* La pénétration par aspiration a été mise en lumière par le compte Instagram Kama.lab, une application de bien-être sexuel et qui offre ainsi une alternative au sexe pénétratif classique, à savoir la pénétration par friction. On met donc de côté les bien connus va-et-vient pour miser sur une pratique qui nécessite une bonne coordination entre les partenaires. Selon le coach sexuel Aaron Michael qui apparaît dans un vidéo sur Kama.lab, dans la pénétration par friction classique, « la personne qui pénètre fait vraiment beaucoup d'efforts pour

donner plus de sensations en allant plus fort et plus vite. La personne est active, tandis que l'autre est plutôt passive ». Dans le sexe par aspiration, c'est différent : cela demande un effort des deux partenaires pour se synchroniser dans leurs mouvements. « Nous pensons souvent à la pénétration comme un acte unidirectionnel, avec une seule personne entrant et sortant. Cela signifie qu'une personne est active, tandis que l'autre est plutôt passive. Envisager la pénétration comme une action à double sens est l'un des changements les plus percutants que nous puissions apporter, surtout si vous n'appréciez pas tellement la pénétration », indique

ainsi le pro sur son compte.

*Comment pratiquer le sexe par aspiration ?* Cette technique nécessite une proximité entre vous et votre partenaire et peut même favoriser le lien au sein d'un couple qui s'est un peu éloigné. Tout en restant assez proche de son partenaire, la personne pénétrée va ainsi « utiliser ses hanches pour faire des mouvements circulaires ». Ce n'est pas tout, comme poursuit le sexologue : « Pour rechercher cette sensation d'aspiration entre vous et le corps de l'autre personne, il ne faut pas que la personne pénétrée ou la personne qui pénètre ne se retire trop loin », explique le spécialiste. Ainsi,

pour éviter de briser cette aspiration, la personne qui pénètre doit rester à l'intérieur de la personne pénétrée, le tout en maintenant les mouvements de va-et-vient, pendant que l'autre partenaire procède aux mouvements de bassin. Peut-être le pratiquiez-vous ainsi sans vous en rendre compte ? En tout cas, il semblerait que cette manière de procéder à la pénétration favorise un plaisir intense et surtout, nécessite une bonne communication.

*De quoi apporter une belle complicité au sein du couple !* Lé périnée, votre meilleur allié plaisir Pour intensifier encore plus le plaisir, l'expert recommande

à la personne pénétrée de contracter son périnée. De cette manière, elle va enserrer le sexe de la personne qui pénètre. Résultats : davantage de sensations pour les deux partenaires. Attention cependant : après une grossesse et un accouchement, le plancher pelvien peut être relâché et nécessite la plupart du temps une rééducation périnéale. Ne zappez surtout pas cette étape, que ce soit pour votre santé, mais aussi pour votre santé sexuelle. Vous pouvez également investir dans des boules de geisha pour entraîner votre périnée avec des exercices de Kegel par exemple. Alors ? N'hésitez pas. Y aller sans modération ? Certainement avec modération.

# Kigali très affecté par le refus des juges britanniques de laisser partir les demandeurs d'asile

**U**n message pour le moins négatif pour l'image du Rwanda qui s'est tant investi ces dernières années pour la promotion du pays. Kigali avait beaucoup misé sur un accord passé avec le Gouvernement conservateur de Boris Johnson d'un échange de demandeurs d'asile contre une somme de 140 millions de livres sterling (160 millions d'euros), une somme affectée à l'aide au développement et à la prise en charge des migrants expulsés, dans l'idée qu'ils s'établissent au Rwanda. Mais mercredi 15 novembre, les hauts magistrats britanniques ont rejeté l'appel du gouvernement de Rishi Sunak qui a succédé à un précédent ayant succédé à celui de Boris Johnson et donné raison à la décision de la cour d'appel qui avait conclu que le Rwanda ne pouvait être considéré comme un pays tiers sûr. Le gouvernement rwandais a déclaré contester la décision.

La Cour suprême britannique a confirmé l'illégalité du projet hautement controversé du gouvernement d'expulser vers le Rwanda les demandeurs d'asile, d'où qu'ils viennent, arrivés illégalement sur le sol britannique. Les hauts magistrats ont ainsi rejeté l'appel du gouvernement de Rishi Sunak et donné raison à la décision de la cour d'appel qui avait conclu que le Rwanda ne pouvait être considéré comme un pays tiers sûr.

« Nous contestons la décision selon laquelle le Rwanda n'est pas un pays tiers sûr pour les demandeurs d'asile et les réfugiés », a déclaré Yolande Makolo, la porte-parole du gouvernement rwandais, née de père congolais et de mère rwandaise, à l'issue du prononcé de la décision et après des mois de controverse et de bataille judiciaire.

Lors d'un entretien téléphonique, le premier ministre britannique, Rishi Sunak, et le président rwandais, Paul Kagame, ont, malgré la décision de la Cour suprême britannique, exprimé leur « ferme engagement à faire fonctionner (leur) partenariat en matière d'immigration et ont convenu de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que cette politique soit solide et légale », a fait savoir Downing Street dans un communiqué.

Le projet est une mesure phare du premier ministre du Royaume-Uni, Rishi Sunak, qui a succédé à Boris Johnson il y a un an, dans le cadre de sa promesse d'« arrêter les bateaux » et de lutter contre



À Londres, des manifestants n'avaient cessé d'exprimer leur opposition dans la rue contre l'accord Londres-Kigali. DR.

l'immigration clandestine. L'immigration a été au cœur du débat du référendum sur le Brexit en 2016 et sera, vraisemblablement, un sujet majeur en vue des élections attendues l'année prochaine, pour lesquelles les travaillistes sont donnés favoris.

## UNE EXPULSION EN ÉCHANGE DE 160 MILLIONS D'EUROS

Signé en avril 2022 sous le gouvernement conservateur de Boris Johnson, le « partenariat migratoire et de développement économique » prévoit un aller simple pour le Rwanda pour les migrants arrivés illégalement sur le sol britannique, quelle que soit leur origine. Cet accord, qui court sur une durée de cinq ans, prévoit que Londres verse en contrepartie à Kigali 140 millions de livres sterling (160 millions d'euros), une somme affectée à l'aide au développement et à la prise en charge des migrants expulsés, dans l'idée qu'ils s'établissent au Rwanda. Le gouvernement de Boris Johnson avait à l'époque insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles solutions en raison de l'échec du système d'asile britannique à faire face à l'augmentation de l'immigration. Londres misait sur cette solution pour dissuader les migrants de traverser la Manche à bord de petits bateaux pneumatiques. Les soutiens de Boris Johnson ont salué ce

projet, estimant qu'il s'agissait d'une solution pour faire face au phénomène des small boats et alléger la pression induite par le nombre de demandeurs d'asile. Quelque 45.000 personnes avaient effectué la traversée en 2022. Les opposants estiment quant à eux que le projet est contraire au droit international et lui reprochent d'être impossible à mettre en œuvre, immoral, compliqué et dispendieux.

Aucun migrant n'a pour l'heure été expulsé. Les premiers étaient prêts à décoller pour le Rwanda en juin 2022, mais la Cour européenne des droits de l'homme avait suspendu la mise en œuvre du projet en attendant une décision sur le fond. La Haute Cour de justice avait d'abord jugé, en décembre 2022, le projet légal, puis, en juin 2023, la cour d'appel avait infirmé le jugement de première instance, estimant que le Rwanda n'est pas un pays tiers sûr et évoquant les « défaillances » de son système d'asile. Elle avait jugé que les migrants étaient exposés à un risque d'expulsion depuis le Rwanda vers leur pays d'origine où ils risqueraient des persécutions, ce qui contrevient à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme sur la torture et les traitements inhumains.

Le 14 juin 2022, après des heures de tension et d'intense activité judiciaire, le premier

vol de demandeurs d'asile en partance du Royaume-Uni et à destination du Rwanda avait finalement été annulé au tout dernier moment, dans la soirée, au grand soulagement de la poignée de migrants - trois Irakiens, un Vietnamien, deux Irakiens et un Albanais - qui étaient sur le point d'y être embarqués contre leur volonté. Ils avaient fini par obtenir des sursis, notamment grâce à des recours urgents auprès de la Cour Européenne des Droits de l'homme, CEDH.

Le Boeing 767 qui avait été affrété spécialement pour eux, et s'apprêtait à décoller de la base militaire de Boscombe Down (dans le sud-ouest de l'Angleterre), était resté cloué au sol. Ce vol devait initialement compter environ 130 passagers, mais la grande majorité d'entre eux avaient fait appel avec succès au tout dernier moment, auprès des tribunaux britanniques, de la décision de les déporter, invoquant des cas personnels - victimes de tortures, mineurs, etc. Son annulation avait mis à mal la nouvelle politique migratoire initiée par le gouvernement de Boris Johnson visant à envoyer au Rwanda des « milliers » de demandeurs d'asile arrivés « illégalement » au Royaume-Uni (en traversant la Manche sur des embarcations de fortune), dans le but de décourager tous les migrants d'entreprendre ce dangereux périple. Même si l'avion ne devait décoller

qu'avec une poignée de demandeurs d'asile, « cela vaut le coup », avait estimé Liz Truss, qui avait fait le tour des télévisions britanniques. « C'est une question de dissuasion », avait insisté la ministre britannique des affaires étrangères. Selon les médias britanniques, le vol devait coûter 500.000 livres sterling (575.000 euros) au gouvernement. Outre la moralité de l'accord entre Londres et Kigali - dénoncé, fait exceptionnel, par toute la hiérarchie de l'Église anglicane -, c'est sa légalité qui était également en question. La CEDH avait pris à la toute dernière minute une « mesure intérimaire » et « urgente » contre l'envoi au Rwanda de demandeurs d'asile, en invoquant les inquiétudes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sur les conditions d'accueil au Rwanda, et le fait qu'il faille attendre, pour déplacer les personnes vers Kigali, que la Haute Cour de justice pour l'Angleterre et le Pays de Galles ait confirmé la légalité de l'accord avec le Rwanda - cette décision doit intervenir en juillet.

« Envoyer des personnes fuyant la violence dans un pays situé à des milliers de kilomètres (du Royaume-Uni) était déjà cruel et impitoyable. C'est maintenant potentiellement illégal », avait souligné sur Twitter Sadiq Khan, le maire travailliste de Londres.

avec AGENCES

# En France, un sénateur drogue une députée

**U**n sénateur français accusé d'avoir drogué une députée française en

vue de la violer. La députée c'est Sandrine Josso. Le sénateur? C'est Joël Guerriau, un centriste, âgé de 66 ans, et père de cinq enfants. L'homme a été mis en examen vendredi 17 novembre au soir et placé sous contrôle judiciaire. Son mouvement politique, Horizons, la formation de l'ancien Premier ministre Edouard Philippe, a annoncé le lendemain samedi 18 novembre au matin la suspension «immédiate» de cet élu de Loire-Atlantique.

Son groupe parlementaire, Les Indépendants-Républicains et Territoires, Lirt, a fait de même. Après le volet judiciaire, le volet politique. « Profondément choqués par les faits à l'origine des accusations », les membres du bureau politique ont pris la décision « à l'unanimité » de suspendre le sénateur de Loire-Atlantique depuis 2011, écrit le groupe dans un communiqué. Il est secrétaire du Sénat et vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Le groupe Horizons a également lancé « une procédure disciplinaire pouvant conduire à l'exclusion définitive » de Joël Guerriau, précise le communiqué. Le groupe politique du sénateur a annoncé samedi outre la suspension, l'ouverture d'une procédure disciplinaire en vue de son exclusion. Joël Guerriau a été mis en examen vendredi pour « administration à une personne, à son insu, d'une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes pour commettre un viol ou une agression sexuelle » et « détention et usage de substances classées comme stupéfiants ». Des prélèvements dans l'organisme de Sandrine Josso ont révélé la présence d'ecstasy, avait indiqué jeudi le parquet de Paris. Des perquisitions ont ensuite été menées au bureau du sénateur, ainsi qu'à son domicile, où les



À dr., le sénateur Joël Guerriau. À g., la députée Sandrine Josso. Les deux se connaissent. DR.

enquêteurs ont retrouvé de l'ecstasy. Son avocat, Me Rémi Pierre Draï, a affirmé dans un communiqué que le sénateur « se battra pour démontrer qu'il n'a jamais voulu administrer à sa collègue de travail et amie de longue date une substance pour abuser d'elle ». Il invoque « une erreur de manipulation qui a causé le dramatique désagrément subi par sa collègue députée ». Le chef du parti Horizons, Edouard Philippe, a appelé la députée Sandrine Josso. Les faits auraient eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi et la victime, « une femme, a porté plainte ». Dans un communiqué, l'avocat de l'élu, Me Pierre Draï, a assuré que « nous sommes fort loin de l'interprétation scabreuse que l'on peut déduire à la lecture des premiers articles de presse ».

La carrière politique de Joël Guerriau, banquier de profession, débute en 1995 avec son élection à la mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique). Il quitte son mandat local en 2017 pour siéger au Sénat, en raison de la loi sur le non-cumul des mandats. En 2022, l'ancien conseiller général de Loire-Atlantique et cofondateur de l'UDI, Union des démocrates et indépendants, adhère au parti Horizons d'Edouard Philippe ; depuis, il s'est affiché à quelques reprises avec l'ex-Premier ministre et maire du Havre. « Il ne peut évidemment pas rester au sein du parti s'il y a le moindre

doute sur la véracité de tout ça », a déclaré vendredi le ministre de la Transition écologique et secrétaire général d'Horizons, Christophe Béchu, qui avait annoncé la tenue d'un bureau politique du parti ce samedi 18 novembre pour en discuter.

## PHOTO DE PÉNIS SUR SON COMPTE TWITTER.

En 2016, celui qui écrit des livres pour enfants et joue du saxophone avait fait parler de lui pour avoir posté une photo de pénis sur Twitter, accompagnée d'un message sur un sujet sérieux (« Une question cruciale posée par @BrunoRetailleau comment mettre en œuvre une gouvernance sereine après Daesh ? »). « Inacceptable ! Mon compte vient d'être piraté. Merci à ceux qui m'ont prévenu », s'indignait-il quelques heures plus tard, annonçant son intention de porter plainte. Les réponses de son avocat : Joël Guerriau « n'est absolument pas un prédateur sexuel. Sa version des faits est la même qu'il a exposée spontanément dès la première heure de la garde à vue, lors de la confrontation avec la députée et devant le juge d'instruction qui l'a mis en examen. Sa version est simple et tout à fait crédible. Elle peut vous paraître un peu confuse, mais c'est la réalité : il n'a jamais voulu administrer à son amie, à sa collègue de travail, une substance en vue de commettre un viol ou une agres-

sion sexuelle. Jamais. C'est une erreur de manipulation. Il avait acquis cette substance dont il ne connaissait pas la nature. Il ne savait pas que c'était de l'ecstasy. Quelqu'un au Sénat lui avait donné comme un euphorisant en pleine période de campagne électorale. Une campagne difficile pour les élections sénatoriales. Il l'avait conservée. Il avait l'intention de consommer cette substance dont il ne connaissait pas la nature lundi soir parce que la journée avait été extrêmement compliquée pour lui, avec beaucoup de moments difficiles. Mais il ne l'a pas fait. Il avait mis le produit dans un verre de champagne et il a décidé finalement de sortir. Et, en revenant de sa sortie, il a décidé de ne pas la consommer, de dormir. Il a remis la coupe de champagne à sa place et le lendemain, quand il a reçu son amie pour fêter sa victoire, comme c'était prévu depuis plusieurs jours, il a servi le champagne dans cette coupe et elle a bu la mauvaise coupe. C'est tout. Ça peut vous paraître surprenant, tiré par les cheveux, tout ce que vous voulez, mais il n'y a pas que des vérités lisses, simples, simplistes. C'est sa version et je le crois complètement ». « Il a oublié qu'il y avait cette substance dans le verre. Parce que c'est une coupe de champagne, elle est colorée. Le produit est au fond du verre et c'est un dosage très faible, c'est à peine un gramme. Il ne

le voit pas et il sert le champagne à cette collègue. Et celle-ci malheureusement la consomme. Mais Joël Guerriau n'avait vraiment pas l'intention d'administrer cette substance. Vous imaginez ? À une collègue députée qu'il connaît depuis dix ans, qu'il a toujours fréquenté amicalement, qu'il n'a jamais dragué. Ils l'ont complètement esquiné. Je comprends parfaitement la réaction de Sandrine Josso qui a pu être très choquée et elle a bien fait d'aller déposer plainte parce que c'est ce que j'aurais conseillé à toutes les personnes qui me sont chères après un événement pareil ».

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP  
RCCM  
KIN/RCCM/15-A-27926  
Id. Nat.  
01-93-N00932M

Le Soft International  
Global site  
lesoftonline.net  
lesoft.be  
Kin's  
kin-s.net  
LeSoftConcept  
LeWebSoftConstruct  
InterCongoPrinters  
Radio Télé Action  
Masimanimba.  
Grand Bandundu  
info@lesoft.be  
SIP-AFRIMAGES  
B-1410 Belgique.  
Tél 00-32-488205666.  
Fax 00-322-3548978.  
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.  
Yerkis Muzama Muzinga.  
Phone +243-818371479.

Directeurs associés  
Yves Soda.  
Christophe Dandy Lukeba.

RÉDACTION  
T. Matotu  
D. Dadei  
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.  
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.  
Mankana Makasi.  
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux.  
Belgique. Trends, Tendances.  
Le Vif/L'Express. Knack.  
© Copyright 2023 FINPRESS.  
Imprimé à Kinshasa  
InterCongoPrinters

Autorisation  
de diffusion en R-DC.  
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13  
janvier 2008.

